

ENTREPRENEURS

des Territoires



M A G A Z I N E

Le chantier optimisé

ACTUALITÉS

- Gérer la pluie et la réglementation
- Châlons, deux jours de débats au Congrès



VIE SYNDICALE

- Emplois et territoires ruraux

PROFESSION

- ETA Fluchon, la passion de la récolte



page
29

Répondez au questionnaire sur les pratiques phytos



SPACE 2013

10-13 Sept.

à Rennes

Planète élevage

Le rendez-vous des professionnels des productions animales :

1 300 EXPOSANTS

110 000 VISITEURS

156 000 m² d'exposition

11 000 visiteurs internationaux
de plus de 110 pays

800 animaux en présentation

Rue Maurice Le Lannou - CS 54239 - 35042 RENNES CEDEX - France - Tél. 02 23 48 28 80 - info@space.fr

LE SALON INTERNATIONAL DE L'ÉLEVAGE

www.space.fr



Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication

Gérard Napias

Président de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef

Jacques Fitamant / redac.edt@fitamant.fr

Rédacteurs

Pages Vie syndicale :

Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org
Tammouz Énaout Helou, Guillaume Danton.

Guillaume Le Gonidec /
redac.edt2@fitamant.fr
Philippe Caldier, Fabien Brèthes.

Secrétaire de rédaction et rédactrice

Valérie Bridoux / redac.edt@fitamant.fr
tél : 02 98 98 01 40

Chefs de publicité

Maryannick Raphalen et Charlotte Marcadé
pub.edt@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Assistante commerciale et marketing

Sandra Thépaut / sandra.thepaut@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Relations abonnés

Corinne Nay et Natacha Reboux /
abo@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Mise en page : Sonia Sez nec

Impression : Calligraphy-print



Cette entreprise
a été certifiée au
cadre de ce système
pefc-france.org



ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0613185572
Dépôt légal : juin 2013 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est
la revue officielle de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires



44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine
est édité par les Éditions Fitamant
(8 numéros par an)

SARL au capital de 7623 euros,
29000 Quimper, France
Registre du commerce de Quimper :
B 388019820

Numéro de TVA intracommunautaire :
FR 11 38 80 19 820

ÉDITIONS
Fitamant

2 rue Félix Le Dantec - CS 62020
29018 Quimper Cedex
tél. 02 98 98 01 40 - fax 02 98 95 37 41

5 Éditorial

Vie syndicale

- 6 • Emplois et territoires ruraux
- 7 • Le détachement européen des travailleurs :
vers un régime de coresponsabilité
- 8 • Agroéquipements : nouvel accord
dérogatoire aux délais de paiement
- 9 • Actualités forestières
- 10 • Actualités agricoles



Profession

- 16 • Entreprise Fluchon, Jura
- 20 • Travaux forestiers Gonzales, Dordogne

20 Pilotage de l'entreprise

- Charte sur l'insertion par l'apprentissage

Actualités

- 22 • Aléas climatiques, les entrepreneurs noyés
par la réglementation
- 25 • Compte-rendu du Congrès FNEDT 2013
à Châlons
- 29 • Questionnaire
sur les pratiques phytosanitaires



34 Salon

- Les nouveautés du salon forestier ElmiaWood

Dossier

- 37 • Le matériel d'entretien
des accotements routiers
- 40 • Transbordeurs : la clé pour optimiser
les chantiers de moisson
- 42 • Gros plan sur les remorques autochargeuses



Nouveautés Matériels

- 46 • Krone : nouvelle gamme de faucheuses
- 48 • Visite de la nouvelle usine Olimac en Italie
- 51 • Les nouveautés ensileuses
- 55 • Brèves

58 Agenda

simple
souple
rapide

Actimat

Le financement
de votre matériel agricole

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler



INNOV-AGRI

GRAND SUD-OUEST

VOTRE RENDEZ-VOUS AGRICOLE AUX CHAMPS

5^e ÉDITION

PLUS QU'UNE
APPLICATION
TECHNOLOGIQUE...

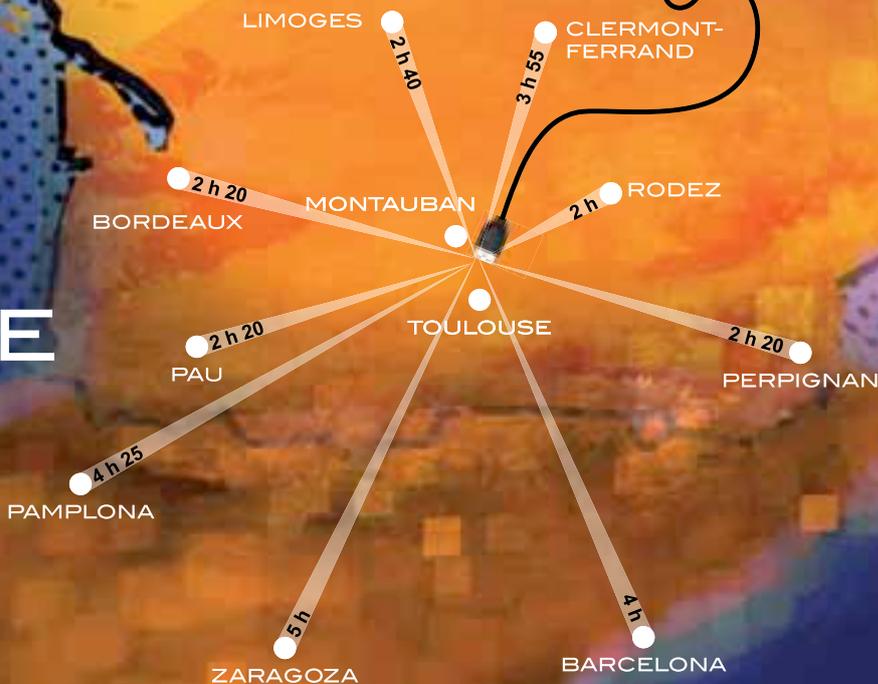


VENEZ ESSAYER

LA TECHNOLOGIE EN APPLICATION !

LES 4 & 5 SEPTEMBRE 2013

À ONDES
(HAUTE-GARONNE, 31)



Organisé par : **GFA EVENTS**
ORGANISATEUR DE RENDEZ-VOUS



www.innovagri-gso.com





Laissez-nous travailler quand la nature nous le permet

La Fédération se mobilise avec le réseau pour anticiper les conséquences des intempéries de la fin de l'hiver et du printemps sur nos entreprises.

Nos entreprises s'adaptent avec leurs clients au rush des chantiers où tous les travaux sont à faire en même temps. C'est déjà le cas ces dernières semaines pour la récolte des fourrages et ce sera le cas pour les moissons, qui s'annoncent avec un décalage de 3 semaines.

Les travaux de printemps se sont déroulés dans des conditions exceptionnelles, par à-coups, entre deux averses, un jour par-ci, un jour par-là. Les parcelles gorgées d'eau ont rendu l'accès limité des engins aux chantiers, dans des conditions respectueuses des sols.

Les entreprises de prestation de services ne réaliseront pas le chiffre d'affaires prévu au printemps en raison des intempéries. Pour les zones inondées, la FNEDT a adressé au ministère une demande de déclenchement du dispositif de crise MSA pour les charges sociales. Cette réponse est limitée. Ce sont essentiellement nos entreprises qui assument sur leur trésorerie ces périodes difficiles. Elles le font individuellement.

Faut-il envisager de développer des réponses assurantielles ? La succession des accidents climatiques invite à y réfléchir au fond. Pourquoi pas. Mais, nous anticipons déjà les mois à venir. Les revendications de nos entreprises sont claires : « *Laissez nous travailler quand la nature nous permettra de le faire ! Autorisez les dérogations à la réglementation.* » La Fédération nationale les défendra auprès du ministère de l'Agriculture.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT



BIGAB
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

**LEADER EUROPEEN DE
REMORQUES POLYBENNE**

Bigab c'est l'original- déjà 30 ans sur le marché

BIGAB 22-27



BIGAB 14-17



BIGAB 12-15



Nous nous réservons le droit de changer les prix et de faire des modifications sans avertissements préalables.

Important : les photos utilisées dans cette publicité peuvent présenter des remorques sur mesure ou avec des spécificités liées à certains pays et de fabrication non standard.

**BIGAB nouvelle page d'accueil
en français! www.forsmw.com**

**Recherche de
nouveaux distributeurs**

FORS MW
We make it easy

Usine:

E-mail: info@forsmw.com
www.forsmw.com

**AGENT/
IMPORTATEUR
- FRANCE:**

New Solagri Tél: (+33) 03 21 06 17 15 · new-solagri@wanadoo.fr
SARL MARSALÉIX René et fils Tél: 05 55 73 72 05 · nicolas.sargnac@orange.fr
Ets Roche Tél: 06.08.42.30.97 · patrice@remorques-roche.com
Ets Giraud et Fils Tél: 04.77.24.91.66 · Agriforest42@yahoo.fr
E.S.D Tél: +33 06 70 07 17 38 · contact@esd-dauphine.com



Emplois et territoires ruraux : 2014-2020, le secteur de la prestation s'implique

Un lien très fort unit les filières agricoles et sylvicoles avec les territoires ruraux : le support des activités. Un des enjeux de la prochaine programmation européenne 2014-2020 est de croiser au mieux des logiques de filières de production et des logiques territoriales.

Début juillet, à Tours, EDT participera au séminaire de restitution organisé avant la rédaction de l'accord de partenariat pour les fonds européens 2014-2020.

Un accès direct des prestataires de travaux aux fonds structurels

Le 19 avril dernier, le séminaire relatif aux territoires ruraux présidé par le ministère de l'Agriculture a été l'occasion pour EDT d'échanger sur l'emploi dans les territoires ruraux pour le secteur de la prestation de services, à partir de l'exemple de la prestation de travaux viticoles en Gironde, « *Pour la prochaine programmation, nous souhaitons que les entreprises elles-mêmes (y compris les structures de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les prestataires de travaux et services) puissent bénéficier directement des fonds structurels.* »

Or, la complexité des dossiers et du financement des projets pose des problèmes d'accès aux petites structures et à certains projets innovants. La simplification ne semble pas d'actualité. Par conséquent, les opérateurs demandent le financement de l'accompagnement et de l'ingénierie de projet, la formation au montage et des lieux de formation en lien avec les

entreprises, la mise à disposition d'intermédiaires dédiés...

Le site :

www.partenariat20142020.fr/les_seminaires.html



La reconnaissance des activités non agricoles liées à l'agriculture

Tout se joue en même temps ! Dans un courrier adressé mi-avril au ministre de l'Agriculture, EDT demande le soutien de l'amendement 61 à l'article 20 de la proposition de Règlement relatif au soutien au développement rural par le Feader. Il prévoit que les aides pour le développement des entreprises dans les zones rurales peuvent s'orienter prioritairement « aux activités non agricoles liées à l'agriculture et à la foresterie, ainsi qu'aux activités menées par des

partenariats locaux animés par des acteurs de proximité (§ 2 bis), ainsi qu'au démarrage des entreprises prestataires de services agricoles (§1.a.ii.). » La Fédération estime que « l'inscription dans les activités non agricoles de la fourniture de services agricoles dans les zones rurales est utile pour permettre de situer notre secteur dans la politique de développement rural et parmi ses bénéficiaires. » Sans attendre le résultat du trilogue européen (Commission, Conseil, Parlement), le national avance mais aussi les régions.

Les nouvelles ruralités

Olivier Mora, chercheur à l'Inra, a coordonné l'étude « Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 » présentée dans le rapport sénatorial sur l'avenir des campagnes de janvier 2013. Rappelant la tendance à penser les ruralités en seule référence à l'agriculture, l'observation de la caractérisation économique de l'emploi sur les territoires ruraux montre une évolution. L'activité agricole ou alimentaire n'est plus l'activité principale, qui correspond aujourd'hui à environ 10 % ou 15 % des emplois. Dans les territoires ruraux comme ailleurs, l'économie résidentielle reste l'activité la plus importante et représente 40 % des emplois environ. La seconde conséquence est que l'évolution de l'agriculture elle-même se poursuit. Elle se spécialise régionalement avec des bassins de production de plus en plus marqués et des formes d'organisation et d'exploitation de l'agriculture qui se dualisent : l'agriculture de type familiale se maintient et l'agriculture de firme se développe. Les entrepreneurs ont surfé sur ces ruralités devenues plurifonctionnelles : à côté de la production agricole, les ruralités intègrent également des fonctions liées à la nature, aux écosystèmes, au cadre de vie et au patrimoine.

Vers un régime de coresponsabilité dans le détachement européen de travailleurs

La Commission européenne a lancé un réexamen de la directive européenne de 1996 sur le détachement de main-d'œuvre. L'application de la directive a donné lieu à des excès. Bruxelles ne touche pas à la directive, mais entend lutter contre la fraude.

Éric Bocquet, sénateur, auteur du rapport de recommandations sur la situation des travailleurs détachés, estimait le 23 avril dernier qu'« *il est très facile aujourd'hui pour une petite entreprise de maçonnerie ou une exploitation maraîchère, de recourir aux services de travailleurs détachés portugais ou roumains, sans contrôler réellement le mode de rémunération de ces salariés.* »

L'exception du travail saisonnier agricole

Les détachés seraient 300 000 en France à venir de pays où les cotisations sociales sont moins élevées. Le secteur de l'agriculture est aussi concerné. Le rapport fait état d'une augmentation du nombre des déclarations de 58 % entre 2010 et 2011. L'entreprise a en effet l'obligation de déposer une déclaration préalable au détachement auprès de l'Inspection du travail.

Gilles Savary, Chantal Guittet et Michel Piron en déduisent que la coresponsabilité « *doit être élargie à l'ensemble de la chaîne de sous-traitance et à l'ensemble des secteurs, exception faite du secteur agricole* ». Les trois députés avancent la faible capacité administrative du secteur à procéder à des vérifications complexes, pour des opérations de type « vendanges » ou « ramassage des fruits », extrêmement ponctuelles et rigides sur le plan temporel.

Une coresponsabilité entreprise-prestataire de salariés détachés

L'article 12 du projet de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services renforce la protection des droits sociaux des employés des sous-traitants directs.

La directive introduit la responsabilité solidaire, définie comme un mécanisme d'autorégulation entre des acteurs privés, bien moins restrictif et plus proportionné que d'autres systèmes envisageables comme l'intervention exclusive de l'État au moyen d'inspections et de sanctions. Le projet laisse aux

États membres la latitude d'aller plus loin ou de maintenir leur réglementation. Les dispositions sont limitées au secteur de la construction. Toutefois, indique le projet de directive, les États membres peuvent, s'ils le souhaitent, étendre ces dispositions à d'autres secteurs.

La coresponsabilité sur le paiement des salaires et des charges

L'entreprise contractante dont l'employeur (prestataire de services, agence d'intérim) est un sous-traitant direct peut, en sus ou en lieu et place de l'employeur, être tenu responsable par le travailleur détaché et/ou tout fonds ou institution sociale pour le non-paiement de toute rémunération nette correspondant au taux de salaire minimal, ou de toute contribution due à des fonds ou des institutions gérés conjointement par les partenaires sociaux, de tout arriéré ou de toute taxe ou cotisation sociale indûment retenue sur le salaire du travailleur détaché.

Le Parlement européen votera le texte avant l'été, ouvrant à son application dans les États membres.

Les trois cas du détachement temporaire

La directive de 1996 s'applique aux entreprises qui détachent un travailleur à titre temporaire dans un État membre autre que celui dont la loi régit la relation de travail. Elle couvre trois configurations : le détachement dans le cadre d'un contrat conclu entre l'entreprise d'envoi du travailleur et le destinataire de la prestation de services (« contrat ou sous-traitance ») ; le détachement sur le territoire d'un autre État membre, dans un établissement ou dans une entreprise appartenant au groupe, la mise à disposition d'un travailleur par une entreprise de travail intérimaire ou une agence de placement, l'entreprise utilisatrice étant établie sur le territoire d'un autre État membre.

Agroéquipements : nouvel accord dérogatoire aux délais de paiement

L'autorité de la concurrence a été saisie d'une demande d'avis portant sur un accord dérogatoire en matière de délais de paiement applicable entre professionnels du secteur des agroéquipements. L'avis positif se fonde sur le caractère saisonnier particulièrement marqué de l'activité du secteur.

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a instauré un délai de paiement maximal pour les transactions commerciales entre entreprises fixé à 45 jours fin de mois, ou 60 jours nets à partir de la date d'établissement de la facture. Une possibilité d'accord dérogatoire interprofessionnel avait également été mise en place.

Ce dispositif a été reconduit en 2012 pour les secteurs d'activité ayant bénéficié d'un accord dérogatoire en 2009. Le nouvel accord doit être motivé par l'existence d'un « caractère saisonnier particulièrement marqué » de l'activité en cause, et peut être conclu pour une période supplémentaire de 3 années au plus.

Périmètre et champ d'application

L'accord a été conclu entre les organisations représentatives des industriels constructeurs de l'agroéquipement (Axema) et les distributeurs (Fnar, Sedima et SMJ), à l'initiative des constructeurs.

Bien que l'achat de matériel agricole s'organise au travers de trois maillons : le constructeur, le concessionnaire distributeur et l'utilisateur final, l'accord concerne exclusivement la relation contractuelle constructeur/distributeur et ne vise ni la filière amont, ni la filière aval. L'utilisateur final, qui peut être l'entrepreneur, n'entre pas dans le périmètre de l'accord.

Sont ainsi concernés les matériels suivants : les matériels agricoles qui comprennent les machines viticoles et vinicoles (machines à vendanger), le matériel de travail des sols, de semis et fertilisation (charrues, binaeuses, herses, etc.), les matériels de récolte et automoteurs (moissonneuses-batteuses, ensileuses automotrices), les matériels de fenaison (presses à balles carrées et rondes, faucheuses conditionneuses).

Contrairement au précédent accord interprofessionnel, les tracteurs, matériels de transport et d'élevage sont exclus du champ d'application. Cette exclusion se justifie par une utilisation moins saisonnière de ces différents matériels.

Une saisonnalité marquée

Dans son avis, l'Autorité de la concurrence relève le caractère « saisonnier » marqué de l'utilisation et des ventes des matériels agricoles, hors tracteurs, fortement liés aux cycles de la nature. La saisonnalité des travaux influe sur la saisonnalité de l'utilisation et des ventes de matériels. Cette forte saisonnalité nécessite, de la part des constructeurs, une anticipation de la production des matériels accompagnée d'un système de commande et de livraison en présaison, en fonction de la saison agricole. Cette dernière peut, de plus, être retardée ou avancée en raison des aléas climatiques.

Par ailleurs, les distributeurs déplorent les difficultés rencontrées par les utilisateurs à trouver des crédits permettant des investissements et font part d'une particularité du secteur : l'achat d'un matériel neuf est souvent couplé à la reprise d'un matériel d'occasion, pesant sur la trésorerie du distributeur. Côté constructeurs, les entreprises mettent en avant des difficultés de planification en début de saison, qui influent sur les périodes de production et les cadences de travail.

Les délais de paiement issus de l'accord

Le nouvel accord, conclu le 15 septembre 2012, prévoit les délais dérogatoires maxima différents selon la nature du matériel. Pour les matériels agricoles, le délai de paiement est porté à 110 jours fin de mois, ou 125 jours nets à compter de la date d'émission de la facture. Pour les matériels d'entretien d'espaces verts, ce délai est de 55 jours fin de mois et 70 jours nets à compter de la date de la facture. L'accord s'appliquera aux commandes fermes, reçues et acceptées, conclues à compter de la date d'entrée en vigueur du décret d'homologation de l'accord. Sa durée de validité est de trois ans.

Guillaume Danton ■

Actualités forestières

Démarche qualité « ETF - Gestion Durable de la Forêt », plus de 220 ETF engagés

Plus de 220 entreprises de travaux forestiers se sont déjà engagées dans cette nouvelle démarche reconnue par PEFC France. Votre engagement dans cette démarche nationale vous permettra donc d'accéder aux marchés PEFC quel que soit votre client et également d'utiliser un logo PEFC spécifique à votre profession et entreprise. Téléchargement du dossier de demande de certificat d'engagement sur www.qualiterterritoires.org.



Traitement contre le fomes

Une récente note de service du ministère de l'Agriculture concernant la lutte contre le fomes dans les peuplements résineux est parue le 24 avril 2013. Elle abroge et remplace une précédente circulaire qui évoquait l'usage de l'urée et du bore. Ces produits ne sont donc plus utilisables pour traiter contre le fomes. Un nouveau produit phytopharmaceutique, le Rotstop, étant dorénavant homologué pour ce traitement, son utilisation par une entreprise de travaux forestiers nécessite que cette dernière ait l'agrément d'entreprise. La dernière Commission forestière FNEDT a débattu sur les difficultés d'application de cette nouvelle réglementation et évoquera ce point avec le ministère de l'Agriculture et la filière nationale.

Décision du Conseil constitutionnel

La filière forêt-bois regrette la décision du Conseil constitutionnel d'invalider le décret prévoyant l'obligation d'utiliser un minimum de bois dans les nouvelles constructions. Elle considère que ce n'est que partie remise. Cette décision concerne exclusivement le décret lié à la loi sur la Qualité de l'air et ne remet pas en cause l'usage et les avantages comparatifs du bois dans les constructions. Une mesure ultérieure, conforme à la Constitution, pourra bien sûr être prise par les pouvoirs publics afin de favoriser l'usage de ce matériau renouvelable, qui permet de stocker le CO₂ et qui contribue à une consommation d'énergie davantage maîtrisée. La filière forêt-bois constate que cette attaque juridique a été portée par le syndicat national de l'industrie cimentière et le syndicat de l'industrie du béton qui s'opposent malheureusement systématiquement à l'utilisation du bois dans la construction, au détriment du développement durable. Ces syndicats vont à l'encontre des



ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

Infos EDT

0 820 20 06 47

Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

évolutions positives obtenues, dont l'accord-cadre bois construction environnement de 2011 qui a été signé par les représentants des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des entreprises du BTP et de la filière bois pour contribuer à la réduction de l'effet de serre grâce à l'utilisation du bois dans les constructions.

Enquête sur le prix et indices nationaux du bois énergie

Voici les résultats de l'enquête réalisée par le Centre d'Études de l'Économie du Bois sur les prix et indices nationaux bois énergie du 1^{er} trimestre 2013. Ces indices ont été élaborés à partir des prix de vente à la clientèle. Les prix s'entendent hors TVA, départ site de production, par camion départ. Il s'agit de prix moyens toutes régions confondues.

Prix départ du 1 ^{er} au 5 avril 2013		Prix euros par tonne départ	Prix euros par MWh départ	PCI (Pouvoir calorifique inférieur) retenu MWh
Plaquettes forestières (plaquettes provenant de bois forestiers, vendus en toutes longueurs, puis broyés sur la coupe ou sur une plateforme de broyage)	Petite granulométrie, humidité < 30 %	78,5	21,22	3,70
	Moyenne granulométrie, humidité 30-40 %	59,0	19,03	3,10
	Granulométrie grossière, humidité > 40 %	48,4	18,98	2,55

Bois bûches en vrac, prix départ du 1 ^{er} au 5 octobre 2012	Prix euros/stère
33-40 cm (H < 20 %)	63,8
33-40 cm (H > 20 %)	60,5
50 cm (H < 20 %)	54,6
50 cm (H > 20 %)	51,7
1 m (H > 20 %)	45,6

Si vous réalisez des prestations de déchetage et/ou commercialisez des plaquettes forestières ou du bois bûches, merci de vous faire connaître de la Fédération afin d'être régulièrement informé de l'actualité du bois énergie.

Actualités agricoles


 ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES

Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

Ouverture d'une formation TGCETA dans le Nord-Pas de Calais

La rentrée se prépare au lycée de Savy-Berlette dans le Pas de Calais, qui accueillera en septembre 2013 les jeunes qui suivront la formation de Conducteur - Chef de chantier de travaux agricoles en ETA. Cette formation, d'une durée de 650 heures, s'étale sur 18 mois en alternance entre les cours et l'entreprise. Les 17 semaines de formation ont été réparties afin de répondre au mieux aux besoins de disponibilité pour les entreprises.

Cette formation a été spécialement rénovée pour pourvoir aux postes de chef de chantier, ou conducteur de travaux agricoles, ou encore assistant de gestion en entreprise de travaux agricoles. La formule du contrat d'apprentissage a été retenue pour faciliter le recrutement par les entreprises.

Contact : 03 21 59 24 29 ou cfa.savy-berlette@cneap.fr



Christine Voyez et Jean-Marie Lemaire (respectivement animatrice et président EDT NPDC Picardie), puis Jean Marcy et Cécile Barbier (respectivement directeur et directrice adjointe-responsable de l'apprentissage du LEAP de Savy-Berlette).

Des OBU dans les poids lourds au 1^{er} octobre 2013

Les transporteurs, mais aussi les entreprises qui utilisent pour leur compte propre des poids lourds, doivent se préparer à l'entrée en vigueur de l'écotaxe prévue pour le 1^{er} octobre 2013. L'OBU, ou On-Board Unit, est le boîtier embarqué qui collectera l'écotaxe à chaque fois que le poids lourd de plus de 3,5 tonnes passera sur un itinéraire du réseau national non payant et certains axes du réseau local. Le boîtier visé et scellé avec ses câbles connecteurs et un support est loué à l'une des six sociétés habilitées à télépéage (Eurotoll, Total/AS24, Axxès, DKV, Ressa et Telepass). Voir les sites internet pour souscrire en ligne un abonnement. Il faut 1h à 1h30 pour installer le boîtier d'une valeur de 150 euros, non facturé puisque loué. En cas d'infraction (absence d'équipement embarqué, par

exemple), constaté et notifié par Écomouv, le redevable de la taxe doit payer la taxe (elle est doublée en cas de répétition du manquement) et s'expose à une amende de 750 euros maximum.

Le barème de cette taxe dépend de la taille et de la performance environnementale du véhicule, ainsi que du nombre de kilomètres parcourus. Voir Taxe poids lourds (TPL ou écotaxe) sur www.vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises

Rapprochement au Danemark de DSF Forêt et DM&E agricole

L'Association danoise des entrepreneurs forestiers (DSF) vient de s'affilier à l'Association danoise des entreprises de travaux agricoles (DM&E), devenant ainsi membre d'une plus vaste organisation sectorielle. Depuis 10 ans, la DM&E se charge du travail de secrétariat pour la DSF, de sorte qu'il était tout naturel que les deux associations se rapprochent davantage. La DSF reste indépendante en tant qu'association spécifique aux entrepreneurs forestiers et conserve son logo et ses services. Dorénavant, tous les membres de la DSF pourront bénéficier des formations, de l'accès aux données Agromat et aux assurances de la DM&E.

La SAS a le vent en poupe

Le Parlement a voté, en 2011, un assujettissement aux cotisations sociales des dividendes perçus, au-delà d'un certain pourcentage, par les associés des sociétés d'exercice libéral. La Loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 a étendu le champ d'application de ce texte aux dividendes perçus par les travailleurs indépendants, c'est-à-dire essentiellement aux gérants majoritaires de SARL. Si les dividendes versés dépassent 10 % des capitaux propres, ils sont réintégrés dans l'assiette des cotisations sociales, et donc assimilés à des revenus du travail et non plus à des revenus du capital.

Cette mesure, estime Bernard Monassier, notaire et vice président du Cercle des fiscalistes, met fin à la traditionnelle distinction entre rémunération du capital et du travail. Elle a une autre conséquence : les entreprises vont transformer leur SARL en SAS pour échapper à cette imposition.

Le cheval territorial

Le cheval territorial, dénommé ainsi en raison du soutien de collectivités locales territoriales au service hippomobile, apporte une solution à certaines missions de service public, selon un rapport

du CGAAER daté de septembre 2012. Les auteurs concèdent que la démarche pourrait paraître paradoxale, folklorique et anachronique mais en réalité, elle s'inscrit dans le cadre général du « développement durable », que ce soit sur le plan économique, environnemental ou sociétal. Des équipes associant cheval, matériel et meneurs ou cavaliers assument des tâches comme la collecte de déchets, l'entretien de l'espace public, le débardage, le transport de personnes en régie ou en prestation de service. Un certain nombre de propositions sont formulées, notamment en vue de renforcer la sécurité publique à l'égard du triptyque cheval, matériel, personnel.

Les communautés de communes auront de nouvelles compétences

Un projet de loi de décentralisation donne la primauté aux intercommunalités. Il renforce l'intégration communautaire, c'est-à-dire le bloc des compétences obligatoires des communautés de communes et complète le champ des compétences optionnelles. Le projet propose de compléter le groupe des compétences obligatoires par cinq compétences : la promotion du tourisme, l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, la gestion des milieux aquatiques, l'assainissement collectif et non collectif, qui était jusqu'alors une compétence optionnelle, et l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La dotation globale de fonctionnement et sa bonification sont fonction des transferts de compétences.

Retour sur les compétences des collectivités locales

Trois projets de loi adoptés en conseil des ministres remanient les compétences des régions, départements et communes. Le premier, examiné en ce moment, crée les métropoles (plus de 400 000 ha). Le second, portant sur les régions et le troisième, sur les solidarités territoriales, sont prévus pour l'automne. Le projet instaure des collectivités territoriales « chefs de file ». La région a le développement économique et l'organisation des transports ; la formation apprentissage, orientation, formation professionnelle. La région pourra se voir confier par l'État, à sa demande, tout ou partie de la gestion des fonds européens pour la période 2014-2020. Le département gère l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité des territoires. Le projet lui confie une mission plus complète en termes d'assistance technique des communes : eau et assainissement, voirie, aménagement du territoire et habitat.

Le CICE démarre en douceur

Le CICE continue de faire parler de lui. Les chefs d'entreprises seraient en passe de l'adopter. Selon un sondage paru dans Les Echos, cette mesure est vue comme positive par les chefs d'entreprise, après, tout de même, le déblocage de la participation. Dans les TPE en revanche, le double mécanisme de calcul

de la déduction et d'accès au préfinancement du crédit d'impôt semble moins faire recette. Oséo-Bfin France a déjà préfinancé le CICE à hauteur de 488 millions d'euros à la mi-mai. L'objectif des 2 milliards d'euros préfinancés a été fixé par le gouvernement.

Toute entreprise, quelle que soit sa taille, doit se munir d'un extrait de Kbis, du dernier bilan et d'une attestation de la masse salariale concernée par son expert-comptable, avant de contacter sa direction régionale Oséo, de se connecter sur www.cice-oseo.fr ou de solliciter sa banque. Oséo a décidé de se lancer sur le créneau des TPE mi-avril, avec la suppression de tout seuil pour accéder à ce dispositif réservé aux TPE et PME. La banque indique qu'elle préfinance une créance en germe, qui n'existera qu'un an plus tard. Si l'entreprise fait défaut avant la fin de l'année, ou ne satisfait pas à ses obligations déclaratives, la créance ne sera pas constituée et l'État ne nous remboursera pas notre crédit. Ce crédit est moins sécurisant pour le banquier que l'escompte d'une facture. Mais c'est plus sécurisant qu'une facilité de caisse sans garantie.

Seuils et limitations en vue pour les auto-entrepreneurs

La réforme du régime de l'auto-entrepreneur n'en finit pas de susciter des remous et des annonces. Limitation de la durée, limitation du chiffre d'affaires, limitation dans certains secteurs d'activité. Les idées ne manquent pour encadrer un régime qui concerne désormais plus de la moitié des créations d'entreprise en France. Un bémol : la concurrence déloyale, notamment dans le bâtiment. Faut-il s'attendre à un méga plan social avec la réforme du régime comme l'annoncent les représentants des auto-entrepreneurs ? Réponse après les ultimes arbitrages ministériels.

La mesure envisagée serait de limiter dans le temps le statut, à un volume d'activité. Aujourd'hui, un auto-entrepreneur ne doit pas réaliser un CA supérieur à 81 500 euros pour une activité d'achat et de revente et à 32 600 euros pour les services. Pour information, le CA moyen annuel déclaré par les auto-entrepreneurs en 2010 était de 5 180 euros (source Insee).

La transparence des Gaec remise en cause par Bruxelles

Une décision de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) vient de remettre en cause la transparence des groupements. Chaque exploitant regroupé sous forme de Gaec est considéré individuellement notamment pour les paiements directs au titre de la politique agricole commune. La CJUE a rejeté la tolérance émise pour les Gaec en l'absence de base juridique suffisante dans le droit communautaire. Un sujet français qui s'ajoute à l'actuelle réforme de la Pac dans laquelle figure explicitement la définition de l'agriculteur.

La passion de la récolte pour l'entreprise Fluchon

Située tout à l'ouest du Jura en bordure de Bourgogne, l'entreprise de travaux agricoles Fluchon a toujours joué la spécialisation autour de la récolte. Rencontre avec Éric Fluchon, qui nous présente l'activité et les projets de l'entreprise créée il y a cinquante ans par son père.

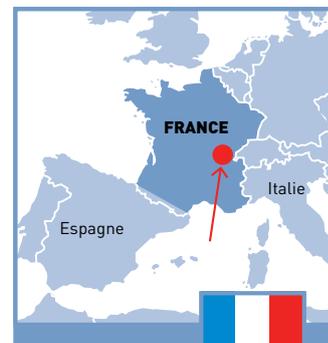
Située un peu à l'écart du village sur une butte, l'entreprise Fluchon impressionne le visiteur dès son arrivée par l'ordre et l'organisation qui émanent d'elle, avec, comme comité d'accueil une brochette de onze moissonneuses-batteuses Claas rangées au cordeau sous un premier bâtiment.

« Je me suis installé en 1990, et à l'époque, l'entreprise créée par mon père en 1962 comptait neuf moissonneuses-batteuses », rappelle Éric Fluchon au début de notre entretien. Edmond, le père d'Éric, a fait ses premiers pas d'entrepreneur avec une moissonneuse (une Fahr à sacs remplacée l'année suivante par une Matador Claas à trémie) pour apporter plus de revenu à la petite ferme familiale de

30 ha qui existait à l'époque. Depuis, l'activité n'a cessé de croître avec le développement du maïs dans la région et l'arrivée des premiers cueilleurs à maïs en 1968.

« Puis, l'ensilage s'est développé dès 1991 et, suite à une demande dans le secteur, nous avons alors acheté une automotrice 4 rangs de marque Claas », rappelle Éric Fluchon qui travaillera avec son père jusqu'en 1996. Les semis de maïs se sont développés parallèlement, et représentent aujourd'hui 600 ha réalisés par deux semoirs 8 rangs. Les surfaces récoltées en maïs ont beaucoup varié, passant d'environ 1 500 ha, dans les années 1980, à 600-700 ha dans les années 2000, pour représenter aujourd'hui environ 1 200 ha. Puis, l'arrivée d'an-

nées très humides, à partir de 1991, a incité l'entreprise à investir dans du matériel à chenilles. « Cela nous a apporté une nouvelle clientèle, tout en élargissant notre offre », commente Éric Fluchon, toujours prêt à saisir les nouvelles opportunités de développement qui se présentent. L'investissement, à l'automne 2012, dans une machine à bêcher a également permis à l'entreprise d'élargir son offre et de répondre aux besoins de nouveaux clients en conditions de travail difficiles. Sur le plan du personnel, l'entreprise Fluchon emploie trois salariés : Damien, engagé depuis 17 ans, et ses deux fils : Adrien, arrivé en 2007, et Quentin, arrivé en 2009. Les deux fils ont rejoint l'entreprise à l'âge de vingt ans, après un Bac agricole.



L'entreprise Fluchon est située sur la commune d'Asnans-Beauvoisin à l'ouest du Jura, à 23 km au sud de Dole sur une exploitation de 175 ha (colza/blé/tournesol/maïs). L'entreprise existe depuis 50 ans, elle rayonne principalement sur les départements du Jura, de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Elle emploie 3 salariés permanents et des saisonniers. Elle réalise 725 000 euros de chiffre d'affaires (2012) et investit 600 000 euros par an en moyenne.

Comment se répartit le travail au sein de l'équipe ? « Tout le monde est polyvalent », répond Éric Fluchon, même si Adrien et Damien seraient plus dédiés à la réalisation des travaux d'ensilage et de semis.

Une dominante grandes cultures

L'entreprise Fluchon est spécialisée aujourd'hui dans la récolte des principales cultures présentes dans la région : maïs, tournesol, soja, colza, blé, orge (voir tableau). Le blé reste la principale culture, avec des récoltes qui devraient passer de 1 600-1 700 ha en 2012 à 1 500 ha cette année. Le maïs arrive en deuxième position, avec des surfaces récoltées attendues à la hausse en 2013 (1 500 ha contre 1 200 ha en 2012). Si



De gauche à droite : Éric Fluchon, Quentin Fluchon, Adrien Fluchon, Damien Lamotte. « Mon objectif est de rentabiliser encore plus le matériel », déclare Éric.

les prévisions de récolte sont également attendues en légère hausse cette année en colza (650 ha contre 500) et soja (300 ha contre 250), elles sont attendues à la baisse en orge d'hiver et devraient rester stables pour les autres cultures. « *Après une bonne année 2012, l'année 2013 commence bien avec 200 ha de plus en semis de maïs et de nouveaux clients prévus pour la prochaine moisson* », ajoute Éric Fluchon, qui précise que ses clients sont de plus en plus des céréaliers qui ne veulent pas renouveler leur matériel ou alors des éleveurs ayant des cultures et souhaitant concentrer leur travail sur leur troupeau. À titre d'exemple, l'un des nouveaux clients de l'année 2013 est un agriculteur de 280 ha ne souhaitant pas renouveler son matériel et voulant se concentrer davantage sur son troupeau laitier. « *Les nouvelles techniques de cultures simplifiées nous ont amené à réfléchir à l'investissement dans des machines à chenilles, afin de préserver la structure des sols* », ajoute notre interlocuteur, qui a répondu à cette tendance en investissant dans du matériel à chenilles pour le maïs à l'automne dernier.

Outre les travaux de récolte, l'entreprise réalise d'autres prestations à la marge, comme du transport (ensilage, cailloux...), du débroussaillage (pour la commune ou des clients particu-

liers) ou diverses prestations de travaux publics réalisées au tractopelle et plutôt l'hiver.

Oignons et chanvre

Mais les deux nouveautés importantes de l'entreprise Fluchon ont eu lieu en 2011 et 2012 avec une diversification, respectivement dans les domaines de l'oignon et du chanvre. « *Les oignons tombent à un moment creux par rapport à notre activité* », rappelle Éric Fluchon qui, en 2011, répond à une demande de la coopérative Val Union pour implanter, récolter et charger une petite centaine d'hectares d'oignons. L'implantation a eu lieu de fin février à la mi-mars, tandis que l'effeuillage et l'arrachage ont lieu après le 15 août, et le chargement en septembre. Concrètement, c'est la coopérative qui met son matériel à la disposition de l'entreprise Fluchon. Celle-ci effectue les travaux et ne fournit qu'un tracteur et un conducteur. Une seconde diversification de l'entreprise est intervenue l'année dernière avec la récolte, pour la première fois, de 585 ha de chanvre pour le compte d'Eurochanvre, partenaire du projet. Côté matériel, Eurochanvre a investi dans deux têtes de récolte avec la coopérative Interval de Haute-Saône (un investissement conséquent, chaque tête de récolte coûtant de 150 000 à 160 000 euros), tandis qu'Éric Fluchon dé-



Une belle brochette de moissonneuses accueille les visiteurs.

die deux moissonneuses Claas (une 540 et une 550) uniquement à la récolte du chanvre. Celle-ci intervient en général de fin août au 1^{er} octobre, mais les réglages nécessaires pour mettre au point notamment la tête de récolte avec l'entreprise allemande Götz et Claas Alle-



La tête de récolte adaptée au chanvre : un matériel au réglage complexe.

Le parc de matériels

- 11 moissonneuses-batteuses Claas dont deux 760, une 760 Terra Trac (à chenilles) achetée en 2013, une 670 Terra Trac également achetée en 2013, deux 660 achetées en 2012, une 550, une 540, une 540 C, une 530, une 630 achetée en 2013
- 2 moissonneuses-batteuses Claas dédiées à la récolte du chanvre : une 540 et une 550
- 2 ensileuses Claas : une 870, et une 950 cueilleur 8 rangs
- 3 cueilleurs à maïs 8 rangs + 1 cueilleur 6 rangs de marque Cappello
- une machine à bêcher Tortella achetée à l'automne 2012
- un tracteur 230 ch Massey 8450
- un tracteur 180 ch Massey 7485
- un tracteur 115 ch Massey 6270 pour le débroussaillage
- deux tracteurs Fendt : un Fendt 414 et un Fendt 415
- deux semoirs à maïs 8 rangs à trémie frontale de marque Gaspardo Manta, achetés en 2013
- trois bennes (24, 22, 21 t) de marque La Campagne
- une débroussailleuse Kuhn 5762
- un tractopelle Case 695

Les principales surfaces récoltées

Cultures	Récoltes 2012 (ha)	Prévisions récoltes 2013 (ha)
Maïs	1 200	1 500
Ensilage maïs	750	800
Colza	500	650
Orge d'hiver	400	270
Blé	1 600-1 700	1 500
Soja	250	300
Tournesol	270	270
Ensilage d'herbe	300	300
Chanvre	587	587

magne, ont retardé la récolte au 20 octobre 2012, tout en monopolisant une moissonneuse en Allemagne. « *Je souhaitais avec ce projet complexe valoriser les moissonneuses-batteuses en arrière-saison, une fois la récolte de céréales terminée* », argumente Éric Fluchon, qui estime que cette diversification sera rentable à long terme.

L'objectif d'Eurochanvre et d'Interval est de cultiver, dans la région, 1 300 à 1 500 ha de chanvre en 2013, pour atteindre 2 000 ha à l'horizon 2020.

Augmenter la rentabilité

La diversification dans le chanvre et l'augmentation des surfaces récoltées explique un bond de

130 000 euros du chiffre d'affaires de l'entreprise en 2012 par rapport à 2011 pour atteindre 725 000 euros. Quels sont les tarifs pratiqués par l'entreprise ? « *Je suis plus cher que la moyenne, mais les clients recherchent du matériel performant, fiable et des entrepreneurs sérieux, capables de répondre à tout problème survenant au moment de la récolte* », résume Éric Fluchon. C'est pourquoi ce dernier a investi dans une coupe spécifique tournesol Zaffrani, complétée de cueilleurs modifiés tournesol en conditions de verse. Autre spécificité de l'entreprise Fluchon : six moissonneuses-batteuses sont en quatre roues motrices, dont deux Terra Trac, et la récolte du maïs bénéficie d'un équipement chenilles et d'un transbordeur. Enfin, pour la récolte du soja, l'entreprise

dispose de deux coupes flexibles à soja.

L'entreprise Fluchon facture 105 euros/ha de récolte de céréales gazole inclus, 115 euros pour la récolte du colza, du tournesol ou du soja, 120 euros/ha pour le maïs, 150 euros/ha pour l'ensilage de maïs et 180 euros de l'heure pour l'ensilage d'herbe. « *On voit des gens qui cassent les prix sur le terrain, puis qui disparaissent quelques années plus tard* », constate M. Fluchon.

« *J'investis en moyenne 600 000 euros de matériel par an* », affirme notre interlocuteur, qui a investi en 2013 dans trois moissonneuses-batteuses et deux semoirs à maïs. Quel est l'avenir de cette entreprise au sein de laquelle travaille aujourd'hui la troisième génération issue de son fondateur ? « *La demande est là et nous devons*

Depuis 100 ans nous inventons le futur,
alors imaginez demain...





La fréquence des années très humides a incité l'entreprise à investir dans du matériel à chenilles. « Cela nous a apporté une nouvelle clientèle, tout en élargissant notre offre », commente Éric Fluchon.



Chargeuse à oignons. La coopérative met son matériel à la disposition de l'entreprise Fluchon, qui effectue les travaux et ne fournit qu'un tracteur et un conducteur.

étudier toute opportunité qui se présente », estime Éric Fluchon, dont la priorité est d'améliorer encore la rentabilité du parc de machines. Des initiatives intéressantes ont déjà été mises en place dans ce sens, comme la mise à disposition d'une ensileuse de maïs à un autre entrepreneur

de travaux agricoles du nord de la France. Ce dernier a son conducteur et gère lui-même la machine louée par son collègue du Jura dont les travaux agricoles sont en décalage par rapport au nord. Une expérience que l'entreprise Fluchon souhaiterait également faire avec les mois-

sonneuses. Celle-ci réalise, d'autre part, tous les travaux de A à Z de deux exploitations de 50 ha du département, et ceci sur une base forfaitaire. « Le métier d'entrepreneur de travaux agricoles a un avenir, à condition de prendre les créneaux qui se présentent », conclue lucidement Éric Flu-

chon, qui est par ailleurs membre du conseil d'administration de la Fédération des entrepreneurs de travaux agricoles de Franche-Comté, qui compte une petite trentaine de membres.

Philippe Caldier ■

100
100 ans de performance.
100.claas.com



Depuis 100 ans, avec un brevet déposé chaque semaine, CLAAS innove pour concevoir les machines agricoles offrant les meilleures performances de traction, de battage, d'ensilage, de récolte et de manutention. Une haute technologie agricole reconnue et récompensée par trois SIMA Innovation Awards en 2013.

Déjà leader mondial des ensileuses, N°1 en Europe des moissonneuses-batteuses, détenteur du Record du Monde de battage, CLAAS a toujours un temps d'avance pour imaginer demain.

www.claas.fr

Nous construisons vos plus beaux records.

CLAAS



La qualité de la prestation, le credo de Laurent Gonzales

Après avoir occupé des postes de salarié durant plusieurs années, Laurent Gonzales a créé, au cœur du Périgord, une entreprise de débardage puis d'abattage. Pas à pas, il a développé son activité en misant sur la qualité du service proposé.

Ce n'est pas pour rien si le Périgord a été un des berceaux de l'Humanité. Les premiers hommes y ont trouvé un terrain de jeu idéal : des forêts denses de feuillus, de larges vallées, un terrain accidenté propice aux cavités naturelles servant de refuges, d'innombrables cours d'eau... Aujourd'hui encore, la Dordogne est le troisième département le plus boisé de France. À lui seul, il compte plus de 400 000 hectares de forêt, pour un taux de boisement proche de 45 %, pouvant atteindre par endroits 80 %.

Laurent Gonzales est installé en lisière du département du Lot, dans le secteur du Sarladais. Âgé de 41 ans, cet entrepreneur a commencé à travailler très tôt dans le

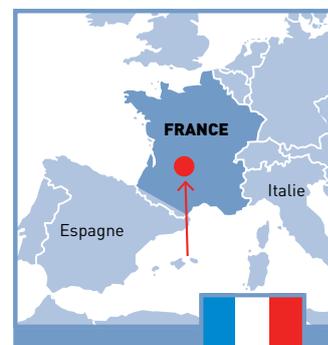
domaine de la forêt et plus particulièrement, du débardage. Il a débuté sa carrière en tant qu'employé dans une entreprise de travaux agricoles, qui, après la tempête de 1999, s'est diversifiée dans les chantiers forestiers. Hormis quelques rares zones, la Dordogne a gravement souffert des effets de ce coup de vent, avec des dégâts très disséminés. Si la plupart des surfaces présentaient moins de 10 % de dégâts, très peu de zones avaient été épargnées.

Un salarié devenu entrepreneur

Quelques années plus tard, Laurent Gonzales a intégré la société « Comptoir des Bois de Brive » (CBB), en tant que débardeur. Son territoire

d'activité se situait essentiellement sur les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. « *J'ai appris le métier sur le tas* », confesse-t-il. En 2005, sa carrière a pris un nouveau virage. En rachetant le porteur de la société CBB, il s'est installé à son compte. « *Dans un premier temps, j'ai continué à travailler dans le même secteur. J'avais un volume de travail garanti, se souvient-il. Contrairement à la Dordogne, la Creuse et la Haute-Vienne se démarquent par des forêts avec du douglas, du mélèze ou de l'épicéa. Ce n'est que deux ans plus tard que je suis revenu travailler dans mon département d'origine.* »

Le massif forestier de Dordogne se caractérise par sa diversité d'essences. Le mé-



L'entreprise de Laurent Gonzales est basée à Saint-Pompon, en Dordogne. Cette commune est située à quelques encablures des départements du Lot-et-Garonne et du Lot, avec sa zone du Quercy. La ville de Sarlat se situe à une trentaine de kilomètres au nord. Ce territoire est appelé le « Périgord Noir », en raison de ses forêts extrêmement denses de chênes et de châtaigniers. Il est également célèbre pour ses nombreux sites préhistoriques, dont la plupart sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco.

lange futaie/taillis y est prépondérant. Les feuillus représentent environ les deux tiers des peuplements (chênes et châtaigniers). Les résineux, et le pin maritime plus particulièrement, complètent le panorama. Les plantations de pins sylvestres sont plus confidentielles.

Essence emblématique du département, le châtaignier est, depuis longtemps, largement exploité en Dordogne. Il est notamment valorisé sur place sous forme de parquet, de lambris ou d'éléments de clôture... À lui seul, ce territoire représente environ 20 % de la récolte nationale. Le châtaignier est généralement conduit en taillis, du fait de sa repousse très vigoureuse après coupe. Ce



Après avoir occupé un poste de salarié pendant plusieurs années, Laurent Gonzales s'est lancé à son compte, au milieu des années 2000.



Lors du débardage, le chargeur doit être capable de se mouvoir dans les pentes du Périgord.



D'une capacité de 12 tonnes, le chargeur se distingue par sa polyvalence pour la réalisation des éclaircies comme des coupes rases.

mode de gestion peut laisser penser à certains propriétaires que son cycle est sans fin. On le coupe, il repousse... Pourtant, un nombre croissant de parcelles est touché depuis plusieurs années par un phénomène de dégénérescence. On parle de « taillis dépérissants ».

Du matériel souple et polyvalent

Depuis le début de sa carrière, Laurent Gonzales a connu l'évolution du matériel de débardage. « On est passé des machines 4 roues aux 6 roues, puis aux 8 roues, commente-t-il. La capacité du plateau a évolué, mais la maniabilité de l'engin éga-

lement. » En 2008, trois ans après le début de son activité, il a renouvelé son porteur. Son choix s'est tourné vers une machine neuve, le modèle John Deere 1110E. « On pourrait discuter longtemps des performances des différents matériels, observe-t-il. Je me suis orienté vers cette marque pour l'efficacité de son service après vente, principalement. Dans notre métier, c'est très important de pouvoir être dépanné rapidement. »

L'investissement total s'est élevé à 250 000 euros. D'une capacité de 12 tonnes, ce porteur se distingue par sa polyvalence pour la réalisation des éclaircies comme des

coupes rases. « En chantier, l'une des principales problématiques dans nos forêts est la présence des souches issues des exploitations précédentes », explique l'entrepreneur. Cette contrainte oblige à une certaine dextérité.

Après avoir proposé exclusivement des travaux de débardage, Laurent Gonzales a fait le choix de se diversifier dans les prestations d'abattage. Un moyen de rajouter une corde à son arc. Pour lui, cette stratégie a répondu à un développement logique de son entreprise. À l'automne dernier, il a donc fait l'acquisition d'une abatteuse. Là encore, son choix s'est porté sur la

marque John Deere, et le modèle 1070D. Cette machine agile est censée être facilement manœuvrable en terrain difficile. « Je l'avais vu travailler. C'est un modèle bien adapté à notre contexte, explique-t-il. Ici, nous n'avons pas besoin de grosses machines, notamment pour les travaux d'éclaircissage. Il faut que la tête soit la plus courte possible au niveau du châssis pour passer les courbes des arbres. » En effet, dans les peuplements feuillus, le matériel doit s'adapter à des tiges plus ou moins sinueuses, comportant éventuellement de grosses branches.



Dans des taillis diversifiés, il n'est pas rare de devoir trier 3 à 4 types de produits sur une même parcelle, en tenant compte des bois affectés par des roulures.



Le massif forestier de Dordogne se caractérise par sa diversité des essences. Le mélange futaie/taillis y est prépondérant.



« Ici, nous n'avons pas besoin de gros engins d'abattage ou de débardage, explique Laurent Gonzales. Les machines polyvalentes sont plus adaptées. »

De par la diversité des produits à extraire, les opérations d'abattage dans des taillis diversifiés, et de surcroît sur des terrains accidentés, requièrent une grande technicité. Il n'est pas rare de devoir trier trois à quatre types de bois sur une même parcelle : bois vert, billons, piquets... Le phénomène de rouleur (défaut du bois lié à la présence d'une fente tangentielle), très présent sur le châtaignier, renforce un peu plus les exigences de tri.

La densité de certains peuplements constitue une autre difficulté. Elle oblige parfois à couper quelques brins à la tronçonneuse pour dégager l'accès à la tête d'abattage. En effet, les cépées de châtaignier peuvent comporter jusqu'à une douzaine de brins et le chauffeur peut éprouver des difficultés à positionner correctement la tête d'abattage. Dans ce contexte, un rendement de 10 stères par heure est considéré comme un bon débit de chantier sur cer-

tains peuplements de châtaigniers.

Respecter la forêt

Là encore, Laurent Gonzales a appris le métier sur le tas, animé par un principe : la qualité de la prestation. C'est le credo de l'entrepreneur périgourdin. Fort de son expérience et de sa rigueur, il est désormais un professionnel reconnu dans le paysage départemental. Dans un environnement souvent accidenté, une bonne expérience du chauffeur est primordiale pour assurer un rendement correct, en ménageant l'abatteuse et en respectant la forêt. Sa zone d'activité couvre un rayon de 30 kilomètres environ autour de son domicile. Aujourd'hui, il travaille principalement pour trois donneurs d'ordres. « C'est un bon compromis, même s'il est parfois difficile de jongler entre les différentes demandes. » L'activité de l'entreprise est désormais répartie à 75 % sur les tâches d'abattage et 25 % sur le débardage.

Si son volume d'activité reste élevé, l'entrepreneur subit, depuis quelques

années, les difficultés liées à l'envolée de certaines charges. Il évoque des problématiques qui reviennent souvent dans la bouche des professionnels, comme l'augmentation des prix du carburant. « En huit ans, ce poste de charge a été multiplié par deux. Notre marge s'est considérablement réduite. »

Le marché du bois a également connu des soubresauts. La Dordogne n'a pas été touchée par la tempête Klaus de janvier 2009. Le département se situe juste au nord de la zone dévastée. Toutefois, cette catastrophe a fait s'effondrer les cours de certaines catégories de produits. Face à ce contexte économique délicat, Laurent Gonzales note les difficultés pour les entrepreneurs de la région à développer leurs structures. À court terme, il entend rester prudent sur sa politique d'investissement.

Fabien Brèthes ■

Le massif du Périgord

Niché entre le Massif Central et les Landes de Gascogne, le massif forestier Dordogne/Garonne représente plus de 500 000 hectares de surfaces boisées. Au cœur de cet ensemble, le Périgord est un territoire forestier de premier plan (près de 45 % de sa surface est boisée). Ses forêts s'étendent sur une vaste zone de piémont du Massif Central. Il s'agit d'une succession de plateaux calcaires, recouverts de couches acides, plus ou moins érodées et entaillées par de nombreuses vallées.

Ces forêts sont une richesse potentielle pour l'économie locale, mais elles ne sont pas toujours pleinement exploitées, à cause de leur morcellement, de leur hétérogénéité en termes d'essences et des difficultés d'accès.

Un des problèmes en Dordogne est la dispersion des 400 000 hectares boisés entre 100 000 propriétaires. La quasi-totalité de la forêt Périgourdine appartient à des propriétaires privés.

Malgré tout, la filière forêt-bois-papier continue de représenter un des principaux secteurs pourvoyeurs d'emploi dans le département. En lien avec la ressource forestière, le maillage des PME joue un rôle socio-économique essentiel dans ce territoire rural. Les volumes produits annuellement sont estimés à 500 000 m³ de bois. À l'avenir, un des défis sur ce massif sera de parvenir à mieux exploiter et valoriser la ressource. Pour y arriver, la filière entend mettre en œuvre une démarche volontariste.

Le châtaignier représente près d'un tiers de la superficie départementale. Mais sa gestion pose aussi des problèmes. Plusieurs dizaines de milliers d'hectares ont été identifiés comme des taillis de châtaigniers dégradés, conduisant inexorablement ces peuplements à devenir improductifs. Le dépérissement du châtaignier est ainsi devenu un problème récurrent. Le bois énergie s'est avéré une excellente opportunité pour l'écoulement de ce produit et la reconstitution de peuplements productifs. Bien que le département soit précurseur en terme de chaufferie à base de bois énergie, l'exploitation de ces taillis pose souvent des problèmes de rentabilité et de débouchés.

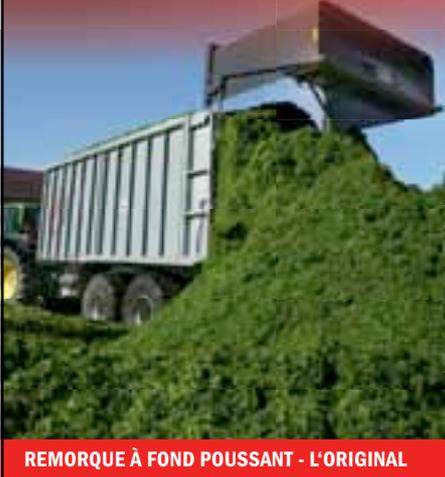


Plus de polyvalence

Avec ma Fliegl:

- Je comprime l'ensilage
- Je transporte le fumier et les céréales
- J'épands le compost et le fumier
- Je soufle et transborde la plaquette de bois

Tout cela, en toute sécurité ...



REMORQUE À FOND POUSSANT - L'ORIGINAL

Fliegl France, Tél: 02 40 54 52 22
Email: service@fliegl-france.com

www.fliegl.com

LAiR

constructeur

Gamme

NEOP

nouvelle et optimale

le savoir-faire



QUALITÉ
EXPÉRIENCE
INNOVATION



Ets LAIR

50600 MOULINES

Tél. 00 33 2 33 49 01 48

www.lair-remorques.fr

info@lair-remorques.fr

60 ans
d'existence

30 ans d'expérience
dans l'aluminium

METRAC H7 X 70 CV

Léger.
Puissant.
Maniable.

Le multitalent pour
toutes les applications.



Le choix

UGAP



REFORM

DEPUIS 1910

REFORM-WERKE Bauer & Co Gesellschaft m.b.H. | A-4600 Wels | Haidestraße 40 | patrick.pissot@reform.at | www.reform.at

Cyril Guignot : « L'apprentissage, un lien vers le travail »

Apprenti Bac pro en conduite et gestion des travaux forestiers dans l'EURL Petite basée à Evillers dans le Doubs, Cyril Guignot a assisté avec Michel Petite à la signature le 3 mai dernier de la Charte sur l'insertion « Les acteurs du territoire s'impliquent ».

Pas moins de 17 organisations agricoles et rurales ont signé, le 3 mai dernier, la Charte sur l'insertion « Les acteurs du territoire s'impliquent », la signature ayant été organisée dans les locaux de l'École Nationale de l'Industrie Laitière (ENIL) à Mamirole dans le Doubs, en présence de François Hollande, président de la République, accompagné de Pierre Moscovici, ministre des Finances et Michel Sapin, ministre du Travail. Gérard Napias, président de la FNEDT, a signé la charte pour la Fédération. Il était accompagné par Michel Petite, ETF, vice-président EDT Doubs, et de son apprenti Cyril Guignot. Pour mémoire, les 17 organisations agricoles et rurales signataires de la charte avaient rencontré François Hollande le 29 mars 2012 à Montpellier pendant sa campagne électorale, et ces der-



Le président de la République, François Hollande, Gérard Napias, président FNEDT, Michel Petite et Cyril Guignot, lors de la signature le 3 mai dernier dans le Doubs la Charte sur l'insertion « Les acteurs du territoire s'impliquent »

nières ont repris la parole en 2013 sur l'insertion, afin de faire connaître et valoriser le rôle des acteurs des territoires en matière de formation et d'insertion, et marquer leur engagement dans ce combat à travers la mise en place d'un plan d'action pour l'insertion, la qualification et la requalification des

publics les plus fragilisés face à l'emploi (voir encadré).

Un ensemble positif

Né en 1994, Cyril Guignot a été attiré par le monde de la forêt dès son enfance, et c'est naturellement qu'il s'oriente vers un Bac pro « conduite et gestion de travaux forestiers ». Après une

première année 2010-2011 passée en seconde professionnelle forêt au lycée agricole de Danemarie-sur-Crête (Doubs), il passe ensuite les deux années suivantes au CFPPA de Châteaufarine près de Besançon : Bac pro 1^{ère} année en 2011-2012, puis 2^{ème} année en 2012-2013. Outre la conduite et la gestion de

Extraits de la Charte sur l'insertion

De nombreuses entreprises des secteurs de l'agriculture, de la forêt, des filières agroalimentaire, agro-industrielle et hippique, des professionnels des services, du commerce horticole, des établissements d'enseignement, et notamment des TPE et des PME, rencontrent des difficultés de recrutement, particulièrement dans des zones rurales isolées qui ne disposent plus de candidats issus du secteur agricole ou ayant suivi des formations adaptées aux besoins des entreprises.

Sur la base de ce constat, les signataires de cette charte s'engagent collectivement sur l'année 2013 :

- à signer 50 000 contrats d'apprentissage et 4 000

contrats de professionnalisation ;

- à développer 450 CIF CDD, 150 CIF professionnalisant et 300 POE (Préparation opérationnelle à l'emploi) ;

- à permettre à 3 000 personnes de s'engager dans le dispositif Adema (Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles) ou actions similaires menées par d'autres branches relevant du soutien du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

Un bilan de cette charte sera présenté au cours du premier semestre de l'année 2014, dès connaissance des chiffres des actions menées en 2013.



Cyril Guignot et Michel Petite. « Ce n'est pas facile de trouver un maître d'apprentissage qui accepte de former un apprenti », rappelle Cyril.



Michel Petite a déjà accueilli 10 apprentis dans son entreprise de travaux forestiers : « La nouvelle charte va faire connaître nos métiers aux jeunes. »

travaux forestiers, option choisie par Cyril en apprentissage, le CFPPA de Châteaufarine offre également d'autres formations pour être élagueur ou paysagiste. « Ce n'est pas facile de trouver un maître d'apprentissage qui accepte de former un apprenti », rappelle Cyril, qui rentre en contact avec Michel Petite par l'intermédiaire du CFPPA. Lorsqu'il démarre son apprentissage chez ce dernier, Cyril n'est pas totalement sans connaissance du métier, ayant fait auparavant plusieurs stages de découverte d'un mois chez un bûcheron. Si la formation du Bac pro accorde une large place aux matières générales et à la gestion, elle dispense aux apprentis des cours pratiques. « On apprend, la première année, à manier une tronçonneuse et tout matériel en sécurité », rappelle Cyril, qui dresse le bilan de ses deux premières années : « C'est un ensemble positif, même si le rythme est soutenu pendant les semaines de travail ».

Suite à la présentation devant le président de la République le 3 mai, ce dernier a lancé : « La forêt, c'est un nouveau métier, ce n'est plus un bûcheron avec une

hache ». « L'apprentissage permet de connaître le métier et le monde du travail, la nouvelle Charte sur l'insertion va aider tout le monde », estime le jeune apprenti qui envisage de s'orienter vers un BTS technico-commercial par alternance après son Bac pro. « Sur douze apprentis de ma promotion, trois seulement continuent ensuite en BTS et ceux qui ne continuent pas leur formation trouvent tout de suite du travail », conclut Cyril.

Réalisant des travaux d'abattage, de façonnage manuel de résineux, de sylviculture, de plantation et de débroussaillage, l'EURL Petite en est à son dixième apprenti. « La première chose que j'apprends à mes apprentis est de ne pas se blesser », lance Michel Petite qui incite ensuite les jeunes à bien observer les techniques de travail pour se les approprier. « La nouvelle charte va faire connaître nos métiers aux jeunes », ajoute Michel Petite, qui rappelle que 39 % des professionnels de la forêt ont plus de 50 ans aujourd'hui et qu'il y aura de gros besoins en main-d'œuvre qualifiée d'ici dix ans. Malgré une conjoncture bois défavorable qui pèse

sur les carnets de commande des entreprises, Michel Petite pense que la charte signée le 3 mai permettra au savoir-faire qui existe dans les métiers de la forêt de ne pas partir. « On peut vivre de nos métiers, mais il faut penser à l'horizon dix ans »,

conclut M. Petite, qui s'attend à une amélioration de la conjoncture au deuxième semestre 2014.

Philippe Caldier ■

NOUVEAU **FITZAFFRANI**
Coupe Tournesol
avec BROYEUR
DARCUT

6 et 7.40m

DCMA
distribution

75, RD 820 (ex RN 20)
31790 SAINT-JORY
T: +33 (0)5 34 27 38 27
info@dcma-dario.com

Aléas climatiques : les entrepreneurs noyés par la réglementation

Au cours des derniers mois, de nombreuses régions et productions ont subi la météorologie associant pluies abondantes et températures inférieures à la moyenne. Pour compenser le retard d'activité, les entrepreneurs vont devoir, une nouvelle fois, faire face la réglementation.

Les saisons se suivent et se ressemblent. Après l'hiver maussade, un printemps particulièrement froid et peu ensoleillé s'est présenté ; le plus froid depuis 1987, l'un des plus arrosés depuis 1959. Les entrepreneurs accusent un retard d'activité de plusieurs semaines. À l'heure où nous écrivions ces lignes, dans l'Isère, l'entreprise Charpentier accusait un retard de

50 % concernant les semis de printemps. L'activité de localisation de solution azotée accusait quant à elle un retard de 15 jours. « Si le beau temps revient aujourd'hui, nous aurons 3 semaines de décalage ; il faudra rattraper ce retard en quelques jours. Mais s'il ne revient pas d'ici une semaine, on ne pourra plus semer. Il s'agira alors d'une perte sèche, redoutait

Jean-François Charpentier. D'autant que l'administration risque de bloquer l'activation des DPU sur les parcelles non-semées, s'abritant sous un règlement européen. Cela va désormais se gérer au niveau départemental ». Si l'entrepreneur notait que le potentiel des cultures avait été relativement peu affecté (-15 à -20 %) par la pluviométrie trois fois supérieure

à une année « normale », il pointait l'exigence d'une « très bonne » arrière-saison pour maintenir la santé financière des exploitations et entreprises de travaux.

De nombreuses régions et productions affectées

Les éleveurs constituent la majeure partie de la clientèle de Gérard Van Dorp,

Des circonstances exceptionnelles

Après un mois de mars particulièrement arrosé, la pluviométrie avait fléchi en avril, permettant dans de nombreuses régions de France l'implantation de cultures de printemps en conditions favorables. Pourtant, le cumul de pluies reçues sur de nombreuses régions continue d'impacter l'activité des professionnels. D'autant que le mois de mai a connu une nouvelle hausse notable des précipitations, la température moyenne chutant simultanément à un niveau historiquement bas.

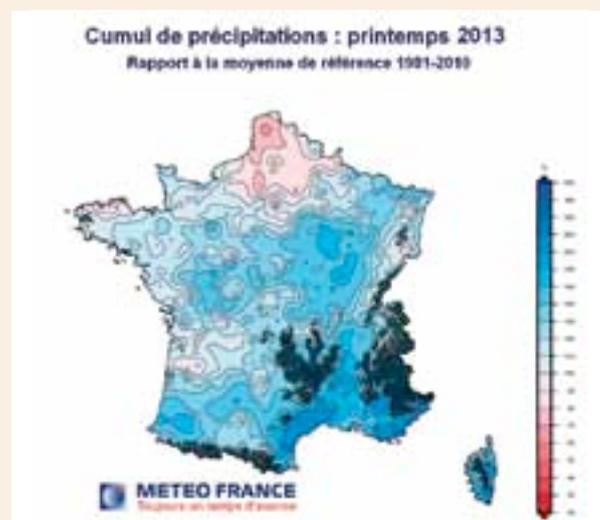
Les plus optimistes noteront que les régions fortement impactées à l'automne par les pluies abondantes ne l'ont pas été au printemps : déficitaires au mois d'avril, les précipitations ont regagné la normale dans le Nord de la France. En mars, la pluviométrie s'est établie à un niveau record dans les régions du Sud-Est, le Nord-Est constatant alors un manque de précipitations. Pourtant, au mois de mai, la Bourgogne et la région Champagne-Ardenne ont connu des crues. Les Landes ont à leur tour été frappées par de violentes précipitations à la fin du mois. Finalement, seules les régions proches des côtes de la Manche ont évité ces conditions climatiques fortement impactantes pour l'activité agricole et forestière.

Par chance, les régions impactées à l'automne par des pluies abondantes échappent ce printemps aux fortes précipitations.

Températures et précipitations en France métropolitaine. Mars à mai 2013

	mars	avril	mai
Températures moyennes (°C)	7,5	11,4	13,1
Écart à la normale (C°)	- 1,3	0,1	- 2
Précipitations moyennes (mm)	81	71	99
Variation des précipitations par rapport à la normale (%)	+ 52	+ 13	+ 44

Source : Météo France – Climatologie – bulletins Agreste Conjoncture



entrepreneur à Bonny-sur-Loire (45). Si son activité ensilage n'a pas souffert d'un retard trop important, d'autres prestations ont été particulièrement affectées : seul 10 % de l'enrubannage a pu être fait, tandis qu'il était inconcevable d'entamer les épandages de fumier : « Il était même impossible d'entretenir les clôtures en raison de terrains impraticables, remarque Gérard Van Dorp. Ça ne veut pas dire que c'est perdu, mais les deuxièmes coupes présenteront une qualité largement affectée, notamment en lait ; la perte de qualité ne sera pas compensée par le volume ».

Les entrepreneurs et leurs salariés, « à l'atelier »

Durant tout le mois de mai, de nombreux salariés ont donc été cantonnés à l'atelier, quand d'autres auront été mis au chômage technique. C'est le cas des deux salariés (1,5 ETP) de M. Charpentier. « Notre travail n'est pas contractuel. On ne peut pas anticiper le poste main-d'œuvre, faire un plan de charge à l'image des usines. Nous connaissons l'activité au mieux 15 jours à l'avance » note de son côté Gérard Van Dorp. Et s'ils ont géré cet excès conjoncturel de main-d'œuvre tant bien



La pelle mécanique d'un entrepreneur du Sud-Ouest, venu aider un collègue qui avait embourbé son abatteuse, s'est retrouvée elle-même embourbée. La machine a fini à la casse.

© Sébastien Gourdet

que mal, les entrepreneurs pointaient déjà les difficultés de reprise : organisation, volume d'activité... « Le jour où il va faire beau, ce sera l'embouteillage », remarquait Gérard Van Dorp. Il faudra donc gérer de façon optimale le calendrier, et avancer coûte que coûte lorsque les conditions seront réunies. « J'ai la chance d'avoir des salariés compréhensifs et prêts à faire 15 heures par jour pour limiter le retard d'activité. Mais j'imagine que, pour ceux qui emploient 10 ou 15 salariés, c'est une tout autre chose », remarquait Jean-François Charpentier. Il pointait ainsi le risque, voire l'évidence, d'un dépassement des durées de travail fixées par la loi.

Conséquences météorologiques sur les travaux forestiers

Les entreprises de travaux forestiers en exploitation accusent une baisse d'activité nationale de 30 %, avec un recul d'activité encore supérieur en plaine et dans les peuplements feuillus. Face à ce constat de la Commission forestière FNEDT, la Fédération a adressé une première demande de déclenchement du dispositif de crise MSA pour les charges sociales et l'intervention du médiateur du crédit pour les entreprises de travaux des vallées de la Seine et de l'Aube. Une demande nationale est en préparation. Pour les forêts publiques, une dérogation concernant les dates limites de fin de chantier a également été obtenue. La FNEDT demande la généralisation de cette mesure aux chantiers réalisés en forêts privées. Les intempéries constituant aujourd'hui un cas de force majeure. Une alerte presse a été diffusée et un voyage de presse en Champagne-Ardenne début juin a été organisé pour alerter et sensibiliser les pouvoirs publics. Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants départementaux et régionaux.



Interbenne

Polyvalence inégalée

Le transport c'est jusqu'à 40 % du coût de la récolte !!!!



X-Flow

Débit ultime



Trans-eXpress

Ingéniosité

Calculer votre rentabilité sur www.interet-transbordeur.com



Tél: 03.29.73.73.73 - www.perard.fr

Les entrepreneurs devront inévitablement s'acquitter de frais annexes, telle la remise en état des pistes forestières.



Quand la réglementation s'en mêle

« Dans une entreprise, les hommes comptent plus que les machines ; ils ne sont pas remplaçables aussi facilement, insiste Gérard Van Dorp. Dans ces situations, le risque est de sortir du cadre en débordant sur les législations relatives au temps de travail. Sinon, le client trouvera une autre solution, explique l'entrepreneur beauceron, qui déplore un problème d'ordre législatif : nos salariés sont pourtant d'accord pour travailler davantage. Mais il ne faut

pas que survienne un accident ». Ainsi, les longues journées devraient se multiplier, dès que les sols auront retrouvé leur portance.

La portance, c'est aussi le facteur limitant en forêt. Mais son appréciation est du ressort de l'administration. Pour tenter de limiter le déficit d'activité, les entrepreneurs forestiers souhaitent obtenir des dérogations pour intervenir en forêt après les dates fixées par l'administration. Pour eux, le préjudice atteint parfois plusieurs dizaines de milliers d'euros, à l'image d'une entreprise du

Sud-Ouest qui ne pourra pas facturer les 400 hectares de reboisement non réalisés en raison des conditions météo : 10 de ses salariés ont ainsi subi quarante jours d'arrêt, pour un manque à gagner estimé à 300 000 euros.

Réagir pour accompagner les entreprises

Les craintes d'une défaillance de trésorerie de la clientèle seront parfois nuancées grâce à une année 2012 satisfaisante : « Par chance, on a connu une très bonne année en céréales et cultures semencières, donc, je ne suis pas trop inquiet ; hormis pour les éleveurs » remarque Jean-François Charpentier. D'autre part, le malaise des exploitants les plus touchés a fait réagir le ministère de l'Agriculture. Ils pourront ainsi bénéficier de différentes mesures (Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA), assouplissements réglementaires pour certaines mesures de la Pac, mesures d'accompagnement pour les agriculteurs les plus sinistrés). La FNEDT souhaite déclencher le dispositif de crise MSA pour les

charges sociales des entrepreneurs ainsi que l'intervention du médiateur du crédit dans l'Aube et la vallée de la Seine. Une demande nationale est en préparation.

En forêt publique, une dérogation sur les dates limites de fin de chantier a été obtenue. Il faudra désormais généraliser ce décalage à l'ensemble des ressources forestières, une demande à l'intention des forêts privées est donc de mise aujourd'hui. Mais les entrepreneurs devront tout de même s'acquitter de frais supplémentaires, telle la remise en état des pistes forestières.

Le re-semis, même en Moselle où certaines parcelles ont été semées jusqu'à cinq fois en moins de deux ans, n'apporte pas une activité à la hauteur du préjudice subi par les entrepreneurs. Mais dans la plupart des régions affectées, le volume de travaux sera peu amputé. « Le volume semble être là », se félicite G. Van Dorp, qui note que les cultures présentent aujourd'hui un potentiel supérieur à celui estimé en mars.

G. Le Gonidec ■

Déclinaison régionale de la convention ERDF-FNEDT en Lorraine

Le 4 mai dernier, EDT Lorraine et ERDF (Électricité Réseau Distribution France) ont signé une convention de partenariat portant sur la sécurité des travaux d'élagage réalisés à proximité des lignes électriques. Il s'agit de la déclinaison au niveau régional de la convention nationale signée le 27 février dernier au Salon international de l'agriculture à Paris (lire EDT 71).

Cette convention finalise en partenariat avec la MSA Lorraine (M. Didier Orivelle), la mise en place d'une formation « Évaluation des risques liés aux travaux d'élagage dans l'environnement électrique ». Cette formation aura lieu à Nancy, sur le site de la MSA. Prévue sur 3 jours, elle sera réservée, dans un premier temps, aux élagueurs confirmés, dans la limite de 2 salariés par entreprise, et de 10 personnes par groupe maximum. Quatre sessions de formations sont pro-



De gauche à droite : Patrick Morel (directeur territorial ERDF Vosges), Michel Steinle (président EDT Lorraine), Olivier Compes (directeur territorial ERDF Lorraine) et Robert Dieudonné (entrepreneur, membre du CA FNEDT), lors de la signature de la convention, le 4 mai dernier.

grammées entre septembre et décembre 2013.

Contact : Robert Dieudonné, président UR EDT Lorraine, ent.robert.dieudonne@wanadoo.fr

Le Congrès 2013, sous le signe du développement commercial

Lieu d'échange, le Congrès national permet chaque année aux entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux de débattre sur les sujets d'actualité et de faire connaître leur secteur auprès des partenaires économiques et institutionnels. Cette année, près de 390 entrepreneurs, venus de toute la France, ont participé au 81^{ème} Congrès EDT organisé à Châlons-en-Champagne, les 23 et 24 mai.

[Châlons-en-Champagne, Marne]

« La Champagne-Ardenne bénéficie d'une industrie agroalimentaire en plein essor, d'un pôle de compétitivité en agro-ressources de référence mondiale, dont le bioéthanol, ainsi qu'une industrie agroéquipement de pointe avec de nombreux constructeurs, notamment le groupe Exel, fleuron mondial de la pulvérisation », Christian Lemery, président des EDT de Champagne-Ardenne, a présenté ainsi l'attractivité de sa région. Les entrepreneurs locaux connaissent bien la ville de Châlons pour sa grande foire-exposition, organisée chaque année à la fin du mois d'août. Un avant-goût d'Equip'Agro que les participants du Congrès ont pu apprécier grâce aux 89 partenaires exposants présents sur les 2 jours. Après une matinée du jeudi consacrée à la traditionnelle Assemblée générale des présidents de syndicats EDT, les tables rondes se sont enchaînées. Les 3 thèmes retenus cette année étaient : investir sans se surendetter, transmettre et reprendre une entreprise, développer et fidéliser la clientèle.

Éviter le surinvestissement

Jeudi après-midi, la première table ronde a porté



Cette année, le Congrès était organisé dans la Marne, 390 entrepreneurs se sont retrouvés à Châlons-en-Champagne.

sur les investissements. En ouverture, Patrice Gauquelin, entrepreneur en Basse-Normandie employant 16 salariés, a rappelé que les entrepreneurs subissent tout autant la pression des clients que celle des salariés, « ils veulent tous voir du matériel neuf ». Malheureusement, d'après lui : « Cette année est particulièrement difficile en termes d'activité. Nous faisons le gros dos en attendant que ça reparte. » Il a souligné que, dans ces conditions, « investir tout seul, c'est suicidaire ».

La pression des clients, les entrepreneurs la connaissent bien : ils veulent le meilleur, tout de suite et au prix



Une des tables rondes, très suivies, traitait du surinvestissement.



Michel Soufflet, grand témoin de ce congrès, en compagnie de Gérard Napias, président FNEDT et de Christian Lemery, président EDT Champagne-Ardenne. M. Soufflet a retracé l'histoire de son groupe, qui compte aujourd'hui 4 200 salariés. À 83 ans, il assure que les clés de la réussite sont : « travailler, beaucoup de bon sens et avoir de la chance ». Cet autodidacte a rappelé à l'auditoire qu'il fallait savoir saisir les opportunités et que la réussite était accessible à ceux qui voulaient prendre des risques. Il a toutefois insisté : « Avant de faire un investissement, il faut absolument trouver la clientèle. »

le plus bas. Benoit Collard, agriculteur dans la Marne, a toutefois nuancé ce propos. Il a expliqué que, lui-même, dans son exploitation, devait s'adapter à la météo et qu'il ne pouvait pas « demander aux entrepreneurs de récolter en 2 jours ». Il a ajouté : « Je constate que les agriculteurs du coin se suréquipent parfois, sans forcément calculer leurs coûts de production, et qu'ensuite, ils cherchent à faire travailler leurs machines ailleurs. C'est une concurrence déloyale, car souvent, l'agriculteur ne va pas compter la main-d'œuvre dans ses coûts de revient. Il se cale sur le prix de l'entrepreneur d'à

côté et vend sa prestation 5 % en dessous. »

Dans ce contexte de concurrence féroce, qui existe non seulement avec les agriculteurs mais aussi entre collègues entrepreneurs, il est indispensable de savoir calculer son coût de revient et le tarif de sa prestation, avant de décider d'investir dans un matériel. Régis Macé, de l'ETA Gautier dans les Côtes-d'Armor, a rappelé qu'« il faut parfois choisir de réaliser une prestation avec un matériel moins coûteux, dès lors que l'on sait qu'on n'obtiendra pas le marché au-delà d'un certain seuil de tarif, pour

une collectivité locale, par exemple. »

De son côté, Jean-Marie Lefort, vice-président Agricole FNEDT, a souligné l'intérêt de réaliser des travaux de A à Z : « L'avantage est de pouvoir calibrer l'achat du matériel avec le programme des travaux, connu à l'avance. Il poursuit : il faut réfléchir ses investissements, calculer le coût de la prestation de manière plus juste, on ne peut pas se baser uniquement sur le prix de la prestation du voisin. » De même, Philippe Largeau, entrepreneur dans la Vienne, a des clients donneurs d'ordre : « une fois que le contrat est signé, c'est beaucoup plus reposant, la relation n'est pas du tout la même qu'avec un agriculteur, elle est établie sur un ou deux ans. »

Dans la salle, François Pasquier, entrepreneur en Franche-Comté et vice-président Forêt FNEDT, a expliqué qu'il venait d'acheter une machine forestière d'une valeur de plus d'un million d'euros. Il témoigne : « Le projet d'achat a d'abord été validé par mon expert-comptable, ensuite, il a fallu discuter avec le banquier, qui m'a demandé un nombre incroyable de garanties. La pression était, par conséquent, énorme

au moment de la signature. J'aimerais bien que le risque soit aussi partagé par les banques, on a l'impression qu'elles ne veulent prendre aucun risque. »

Justement, du côté des banques, Charles Boynard, du Crédit Mutuel de la Marne, a rappelé l'importance d'une bonne relation avec son conseiller : « Allez rencontrer votre banquier, établissez avec lui une relation suivie, apprenez à vous connaître. Cela sera plus facile ainsi de discuter avec lui le jour où il faudra décider d'un investissement, ou de vous accompagner en cas de coup dur. Un examen de votre dossier en amont permet, par exemple, de vous ouvrir une ligne de crédit débloquée très rapidement. »

La location, une solution ?

À l'occasion de cette table ronde, la société Claas, qui fut pionnière des contrats de location pour les moissonneuses-batteuses, a présenté un constat sur l'utilisation réelle de ces machines louées. Charly Cognard, responsable de la promotion des ventes chez Claas a ainsi expliqué : « Bien souvent, les machines louées sont sous-utilisées, elles ne font pas



Laurent Seiler, responsable marketing agricole de Total a rappelé que « Total et l'agriculture, c'est une vieille histoire, nous sommes partenaires depuis plus d'un demi-siècle. » Au travers de son réseau régional, le groupe est rentré sur le marché du bois énergie avec les pellets Premier, de qualité supérieure.



La veille du Congrès, les entrepreneurs étaient invités à visiter la Claas Academy Champagne de Connantre (51). Dans une ambiance conviviale, 75 d'entre eux ont pu découvrir ce site, qui abrite un centre national de commercialisation des tracteurs de plus de 300 ch, un centre de formation (la Claas Academy), ainsi qu'une plateforme nationale d'occasion pour les moissonneuses-batteuses et les ensileuses. Ainsi, plus de 150 machines, des retours de location, sont revendues chaque année.





Cette année, le Congrès était organisé dans la Marne, 390 entrepreneurs se sont retrouvés à Châlons-en-Champagne.

les heures stipulées dans le contrat. Après enquête, il s'avère qu'une meilleure organisation des processus permettrait de faire travailler davantage la machine, par exemple en vidant plus en marche, en diminuant le temps des demi-tours et les temps d'arrêt. » M. Cognard a souligné l'importance de la définition du cahier des charges lors d'un achat ou d'une location de matériel.

En conclusion, Philippe Largeau a proposé quelques pistes de réflexion : « *Bien sûr, on a tendance à se laisser emporter par la passion du beau matériel, on souhaite également apporter ce que le client veut. Mais attention à la rentabilité. Il existe des logiciels de calcul de coût de revient. Je me rends compte de certains de mes collègues ne savent pas les calculer. On ne peut pas se baser uniquement sur le prix du voisin pour fixer ses tarifs de prestation.* » Il poursuit : « *Il y a aussi le choix de la location. Par exemple, pour une ensileuse, qui est un matériel difficile à revendre, c'est une solution pour réduire les coûts. Au final, la machine ne travaille pas beaucoup, et au bout de 5 ans, elle est dépassée, on la revend au concessionnaire, on en rachète une autre, et c'est un cycle infernal.* » M. Largeau ajoute : « *Est-ce que*

les constructeurs pourraient réfléchir à la polyvalence des machines afin que nous puissions mieux les rentabiliser ? Par exemple, j'envisage d'installer un groupeur d'andains à l'avant de l'ensileuse et un big-baller à l'arrière. » Autre solution évoquée : l'échange de matériel avec un entrepreneur d'une région en décalage au niveau des conditions climatiques. Reste, enfin, la délicate question de la copropriété avec un autre entrepreneur, qui est possible, à condition que les choses soient bien établies au départ. Patrice Gauquelin l'a fait pour une de ses machines, et il en est satisfait. Lucide, il lance : « *Si on ne prend pas de risque, on ne peut pas être entrepreneur.* »

Transmission, reprise, un seul mot d'ordre : l'anticipation

La seconde table ronde a porté, le vendredi matin, sur la transmission-reprise d'entreprise. Au moment de reprendre ou de céder une entreprise, la fiscalité compte beaucoup : celle du patrimoine comme celle des revenus, cédant et repreneur ont la volonté de limiter les risques personnels mais aussi bancaires. Comment faire en sorte que la transmission se passe au mieux, et mettre toutes les chances de son côté ?

Jérôme Coulon, entrepreneur en Mayenne, a apporté son témoignage. Au moment où il a voulu reprendre l'entreprise familiale, il a fait intervenir un « coach » extérieur. Celui-ci a réalisé une véritable enquête auprès de l'entourage : conjoint et parents. « *Il les a fait parler. Cela a permis d'aborder les questions qu'on n'aurait pas abordées autrement. Par exemple, la question des congés et des absences. Chacun a donné son opinion* », explique Jérôme Coulon. Il a également rappelé l'importance de l'anticipation. Lui-même a étalé la reprise sur plusieurs années : maison, bâtiment, matériel. Il reconnaît qu'il a eu la chance que ses parents puissent se porter caution auprès de la banque.

Autre témoignage, celui de Marc Van Lancker, repreneur au 1^{er} juin 2012 d'une entreprise de travaux dans le Nord. Il n'était pas issu du milieu agricole, mais travaillait depuis plusieurs années au service de remplacement. Il a trouvé via les « bruits de campagne », à 2 km de chez lui. Après avoir vérifié la rentabilité de l'entreprise, il a fait appel à l'expertise du BCA et aux concessionnaires pour évaluer la valeur marchande du matériel. Son épouse est conjoint-collabo-



Daniel Tragus, directeur de la filière betterave du groupe Exel, qui emploie 2 700 personnes dans 23 pays, était présent le jeudi 23 au soir.



Patrick Pérard, président de l'Axema (Union des professionnels de l'agro-équipement), était présent pour dialoguer avec les entrepreneurs. Les questions d'homologation des matériels ont été évoquées : hauteur des machines trop importante qui ne respectent pas la marge de sécurité sous les lignes électriques, homologation pour la circulation des matériels sur la route... Il a rappelé : « *N'achetez pas un matériel non homologué, sinon, au moment de la revente, vous aurez des difficultés. En cas de contrôle, s'il y a un problème, celui qui a acheté le matériel doit porter plainte contre le vendeur, qui doit se retourner contre le constructeur.* »

rateur, mais elle a, pour le moment, un emploi de comptable à côté. Il a eu du mal à trouver une banque pour l'accompagner, car, malgré le soutien de sa mère et de sa femme, il avait peu de garanties à offrir. « *Cela aurait été plus facile si mes parents avaient été entrepreneurs* », reconnaît-il. Un an après sa reprise, il dresse un bilan positif : « *Mise à part les mauvaises conditions climatiques, je suis satisfait. Certains de mes anciens clients du service de remplacement m'ont suivi.* »

Dans un contexte où la reprise familiale n'est plus la règle – des concurrents, des salariés ou des tiers peuvent, en effet, reprendre une entreprise – on constate que de plus en plus d'entrepreneurs choisissent le statut de SARL, qui est plus favorable pour la transmission. C'est ce qu'a confirmé Jean-Marie Lett, du CDER de la Marne. Il a présenté les résultats d'une étude régionale portant sur 185 entreprises de travaux agri-

coles. 73 % de ces entreprises sont en sociétés. Les chiffres montrent une grande variabilité de revenus. La moitié du résultat est réalisé sur des plus-values lors de la revente de matériel. M. Lett a expliqué les deux manières pour évaluer la valeur du matériel : la valeur patrimoniale (de marché) ou la valeur de rendement (combien le matériel va rapporter). « Ensuite, comme partout, le prix est fixé par négociation entre l'acheteur et le vendeur. D'habitude, la valeur de rendement est supérieure à la valeur patrimoniale, sauf en ETA, où la plus-value réalisée à la revente du matériel est importante. » Pour terminer, M. Lett a exposé quelques conseils : « Avant de céder votre entreprise, sur les dernières années, il faut essayer d'améliorer les résultats, montrer les atouts de votre clientèle. C'est avant tout les perspectives de rentabilité qui attirent le repreneur, pas la plus-value sur le matériel. Il n'y a pas de recette, c'est au cas par cas, ça dépend aussi du repreneur. Mais dans tous les cas, il faut anticiper, 4 ou 5 ans avant, le type de transmission que l'on souhaite et adapter le régime fiscal au mieux. »

« La société devrait valoriser les entrepreneurs »

Charles de Courson, député de la Marne, était là



Charles de Courson, député de la Marne : « L'entrepreneuriat est une notion vitale dans la société. »



Dans son discours de clôture, Gérard Napias s'est adressé au représentant du ministre de l'Agriculture, Yvan Lobjoit, directeur à la Draaf Champagne-Ardenne : « On est solidaire du gouvernement, on joue le jeu, mais en retour, on voudrait qu'ils soient là. »

pour apporter un éclairage sur les lois régissant la fiscalité de la transmission d'entreprise. « En dehors de la transmission familiale, nous n'avons pas aujourd'hui, en France, de cadre adapté. » Ce grand connaisseur des questions agricoles et fiscales, qui travaille à la Commission des Finances, a déploré un système qui taxe les intérêts et les plus-values jusqu'à hauteur de 60 % au moment de la cession d'entreprise. D'après lui, « L'entrepreneuriat est une notion vitale dans la société, puisqu'il crée des emplois. La taxation des plus-values doit être le cheval de bataille des entrepreneurs. » Il a toutefois nuancé ces propos en rappelant que le pacte Dutreil donation/succession permet, dans le cadre d'une reprise familiale, de protéger un actif professionnel, en bénéficiant d'un abattement de 75 % à 80 % sur la valeur des titres transmis. « Attention toutefois, ajoute-t-il, quand il y a des frères et sœurs qui ne reprennent pas l'entreprise, cela crée des inégalités, puisqu'ils peuvent être amenés à payer l'ISF, contrairement au nouveau chef d'entreprise, qui en est exonéré. »

M. de Courson espère que la réforme annoncée de l'imposition des plus-values de cession d'entreprise sera un peu plus favorable. Les chefs d'entreprise faisant valoir leur droit à la retraite

pourraient toujours profiter d'un régime d'imposition dérogatoire : leurs plus-values pourraient être imposées après une franchise de 500 000 euros. D'autre part, les jeunes entreprises ou les entreprises familiales pourraient profiter d'un abattement allant jusqu'à 85 %.

Développer et fidéliser sa clientèle

La troisième table ronde, le vendredi après-midi, portait sur la mise en place d'une stratégie commerciale au sein de l'entreprise de travaux. Dans une profession peu habituée à la transparence commerciale, il peut paraître difficile d'appliquer des recettes qui fonctionnent dans d'autres secteurs. « Il faut bousculer les habitudes », c'est ce qu'ont rappelé les intervenants de cette table ronde. La mise en place d'un catalogue de prestations avec la mention des tarifs peut, par exemple, engendrer de vives réactions, c'est le cas de Régis Macé, entrepreneur dans les Côtes d'Armor. Cette thématique fera l'objet d'un article dans notre prochain numéro d'EDT Magazine, c'est pourquoi nous ne la détaillerons pas ici.

Clôture du 81^{ème} Congrès

Dans son discours de clôture, le président de la FNEDT, Gérard Napias, est revenu

sur une année marquée par le changement des règles sociales et fiscales pour le coût du travail agricole, auquel les entreprises doivent d'adapter. À propos du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), il a rappelé ce qu'il avait dit au ministre de l'Agriculture, M. Le Foll : « Les entrepreneurs préfèrent tenir que voir venir », pour souligner le manque de garanties sur le dispositif de préfinancement ressenti par les très petites entreprises. M. Napias a souligné que la FNEDT souhaiterait être davantage associée à la préparation de la loi d'avenir : si elle l'a été sur le volet forestier, ce n'est pas le cas sur la partie agricole du projet.

Concernant l'application des produits phytosanitaires, Gérard Napias a déclaré que : « La FNEDT ira jusqu'au Conseil d'État, voire la Cour de Justice, pour obtenir que les Cuma soient également soumises à la certification d'entreprise. »

Sur l'usage de carburant dans les tracteurs agricoles, la nouvelle interprétation de l'arrêté de décembre 2011 n'est toujours pas parue. « GNR pour les travaux agricoles, gazole pour les travaux ruraux, en attendant, les entreprises sont dans le brouillard », a fait remarquer le président de la FNEDT, tout en se félicitant que « fort heureusement, personne ne s'était demandé ce qu'il y avait dans le réservoir des tracteurs pour déneiger les routes en France à la mimars ».

Le prochain Congrès FNEDT aura lieu dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, à Dunkerque, les 15, 16 et 17 mai 2014. Rendez-vous est pris !

Valérie Bridoux ■

Questionnaire à destination des Entrepreneurs de Travaux Agricoles réalisant l'application de produits phytosanitaires

L'Irstea (ex-Cemagref), en collaboration avec la FNEDT, réalise une enquête sur les pratiques phytopharmaceutiques dans les entreprises de travaux agricoles travaillant pour les grandes cultures et/ou la viticulture. Face à une augmentation croissante de la demande de services phytosanitaires, cette étude a pour but de mieux connaître les pratiques : de la commande des produits à leur utilisation et à la gestion des déchets qui en résulte, mais aussi le matériel employé et les protections utilisées, ainsi que la gestion des entreprises. L'objectif final de cette étude est d'évaluer l'exposition aux produits phytosanitaires des entrepreneurs et des applicateurs.

Nous vous sommes reconnaissants de l'intérêt que vous porterez à cette enquête et du temps que vous accorderez à y répondre.

Maud Pelletier, Irstea ■

1 DONNÉES CONCERNANT VOTRE ENTREPRISE

Q1 : Pour quel secteur d'activité travaillez-vous ? Grandes cultures Viticulture

Q2 : Par an, combien de clients font appel à vos services de traitement phytosanitaire pour les grandes cultures et pour la viticulture ? Veuillez préciser les surfaces totales traitées par secteur.

	Nombre de clients		Surfaces totales traitées (ha)	
	Grandes cultures	Viticulture	Grandes cultures	Viticulture
2010				
2011				
2012				

Q3 : La majorité de vos clients sont : Ponctuels Réguliers

Q4 : En période de haute activité, combien de remplissage de cuve, par jour, réalisez-vous ?

- Moins de 1 par jour
- 1 par jour
- 2 par jour
- 3 par jour
- 4 par jour
- Plus de 4 par jour :

Q5 : Quelle est la distance moyenne parcourue pour vous rendre sur un chantier ?

- Entre 0 et 20 km
- Entre 20 et 40 km
- Entre 40 et 60 km
- Entre 60 et 80 km
- Entre 80 et 100 km
- Plus de 100 km :

Q6 : Quelle est la distance maximale parcourue pour vous rendre sur un chantier ?

Merci de répondre à cette enquête en remplissant ce questionnaire détachable et en le renvoyant à l'adresse suivante avant le **1^{er} août 2013** :

**Irstea- Centre d'Antony - TSAN - 1, rue Pierre-Gilles de Gennes
CS 10030 - 92761 Antony Cedex**

Ou par fax à l'attention de Maud Pelletier : **01 40 96 61 62**, ou bien par e-mail : **maud.pelletier@irstea.fr**
Vous pouvez aussi y répondre en vous rendant sur le lien suivant : **http://enquete-edt.irstea.fr**

Le temps estimé pour y répondre est de 15 minutes. Les questionnaires seront traités de manière anonyme et les résultats vous seront présentés au cours du 3^{ème} trimestre 2013.

Questionnaire

Q7 : Veuillez indiquer le nombre de salariés permanents et saisonniers que compte votre entreprise, en précisant s'ils ont une fonction de décideur ou d'opérateur pour l'application des produits phytosanitaires ?

	Permanents		Saisonniers	
	Ayant une fonction de décideur	Ayant une fonction d'opérateur	Ayant une fonction de décideur	Ayant une fonction d'opérateur
Nombre de salariés				

2 MATÉRIELS

Q8 : Combien de tracteurs utilisez-vous pour les traitements phytosanitaires ?

Q9 : Utilisez-vous ces mêmes tracteurs pour d'autres activités ? Oui Non

Q10 : À quelle fréquence renouvelez-vous vos tracteurs ?

Q11 : Les cabines de vos tracteurs sont-elles :

- Fermées
- Absentes
- Climatisées
- Ouvertes
- Pressurisées
- Filtrées

Q12 : De quel(s) type(s) de filtres sont équipée(s) vos cabines ?

Q13 : Quels sont vos critères pour l'achat d'un tracteur ?

- Diminution du bruit
- Diminution des vibrations
- Cabine
- Climatisation
- Impact sur l'environnement
- Outil satellite : guidage par GPS, cartographies numérisées actives
- Nouveauté
- Occasion
- Prix
- Autre :

Q14 : Combien de pulvérisateurs utilisez-vous ?

Q15 : À quelle fréquence renouvelez-vous vos pulvérisateurs ?

Q16 : Quels sont vos critères pour l'achat d'un pulvérisateur ?

- Capacité de la cuve
- Rapidité d'exécution
- Facile à nettoyer
- Impact sur l'environnement
- Nouveauté
- Occasion
- Prix
- Autre :

Q17 : La gestion du fond de cuve est réalisée :

- À la parcelle
- À l'entreprise
- Chez le client
- Variable

Q18 : Le lavage du matériel est réalisé :

- À l'entreprise
- Chez le client
- Sur une aire de nettoyage collective
- Variable

Q19 : Le lavage du matériel (tracteur, pulvérisateur) est réalisé :

- À la fin de chaque traitement
- À la fin de chaque journée de traitement
- Lors d'un changement de produit
- Moins d'une fois par semaine :

3 PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Q20 : Veuillez cocher le tableau suivant, relatif aux modalités d’approvisionnement, de stockage, de préparation et de gestion des produits phytosanitaires.

	Entreprise	Client	Conjointement	Coopérative	Variable
Choix des produits et des doses à appliquer					
Commande des produits					
Stockage des produits					
Lieu de préparation de la bouillie et de remplissage					
Prise en charge des EVPP (Emballages vides de produits phytosanitaires)					

4 PROTECTION DES APPLICATEURS

Veuillez cocher les tableaux suivant, relatifs aux protections employées lors des différentes phases du traitement phytosanitaire.

Tableau 1 : Protection du corps

	Vêtement de travail	EPI type 3	EPI type 4	EPI type 5	EPI type 6	Tablier/blouse	Bottes
Préparation de la bouillie							
Traitement							
Nettoyage							

Q21 : Sont-elles portées :

- Parfois
- Régulièrement
- À chaque fois

Q22 : Les applicateurs sont tenus de :

- Se doucher après chaque application, sur place
- Se doucher à la fin de la journée, sur place
- Se doucher à la fin de la journée, chez eux

Tableau 2 : Protection des mains

	Gants en nitrile		Gants néoprène		Gants latex	Gants PVC	Aucun
	Réutilisables	Usage unique	Réutilisables	Usage unique			
Préparation de la bouillie							
Traitement							
Nettoyage							

Q23 : Sont-elles portées :

- Parfois
- Régulièrement
- À chaque fois

Q24 : Les applicateurs sont tenus de laver leurs gants :

- Après la préparation
- Si intervention pendant le traitement
- Après le traitement
- Après le nettoyage
- Avant de les ranger
- Avant de les jeter

Tableau 3 : Protection respiratoire/faciale

	Demi-masque (nez, bouche, menton)		Masque panoramique (nez, bouche, menton, yeux)		Lunettes	Ecran facial	Aucun
	Filtrant (filtre seul)	Isolant (pompe+filtre)	Filtrant (filtre seul)	Isolant Casque/cagoule (pompe+filtre)			
Préparation de la bouillie							
Traitement							
Nettoyage							

Q25 : Sont-elles portées :

- Parfois
- Régulièrement
- À chaque fois

Q26 : À quelle fréquence nettoyez-vous vos masques ?

- À la fin de chaque traitement
- À la fin de chaque journée de traitement
- Une fois par semaine
- Moins d'une fois par semaine :

Q27 : Quels sont les critères de port ou de non port de ces équipements ?

5 RÉENTRÉE

Q28 : Réalisez-vous des travaux en réentrée pour vos clients (éclaircissage, épamprage) ?

- Oui
- Non

Q29 : Respectez-vous le délai de réentrée du ou des produits utilisés ? Oui Non

Q30 : Le délai de réentrée est-il un critère de choix des produits à appliquer ? Oui Non

Q31 : Pour cela utilisez-vous une (des) protection(s) pour :

- Les mains
- Le corps
- Les jambes
- Les voies respiratoires
- Les bras
- Le visage
- Les pieds
- Autre :

6 DONNÉES PERSONNELLES ET RELATIVES À VOTRE ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR

Q32 : Vous êtes : Un homme Une femme

Q33 : Vous avez : ans

Q34 : Dans quelle région se situe le siège de votre entreprise ?

Q35 : En plus de votre activité d'entrepreneur êtes-vous exploitant ?

- Non
- Oui, en grandes cultures
- Oui, en viticulture
- Autre :

Q36 : En plus de l'application de produits phytosanitaires, proposez-vous d'autres services ? Oui Non

Merci de votre coopération ■

ENTREPRENEURS  **des Territoires** MAGAZINE **ABONNEZ-VOUS** 

MES COORDONNÉES

Société : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 CP : _____ Ville : _____
 Tél. : _____ Fax : _____
 E-mail : _____

MON ACTIVITÉ

Entrepreneurs de travaux agricoles Entrepreneurs de travaux forestiers
 Entrepreneurs de travaux ruraux Entrepreneurs de travaux publics
 Concessionnaires Constructeurs de matériel
 Centre de formation Autres : (préciser) _____

JE SUIS ADHÉRENT **JE NE SUIS PAS ADHÉRENT**

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif « spécial adhérents » pour 1 an (soit 8 numéros), au **prix de 27 €**

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia 75014 Paris - Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros) au **prix de 49 €**

Je joins mon règlement :

Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant
 Carte bancaire N° _____
 Date de validité _____
 Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Date et signature indispensables : _____

Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Éditions Fitamant CS 62020 - 29018 Quimper Cedex
 Pour tout renseignement : Tél. 02 98 98 01 40

EDT73

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant



NOUVELLES DÉBROUSAILLEUSES McCONEL

Investissez dans la performance !

La plus puissante du marché avec 85 ch de puissance hydraulique

Une portée horizontale allant de 3,10 m à 8 m

Commande proportionnelle EDS pour travailler jusqu'à 18 Km/h

ZAE du Cœur Briard
 77320 Beton Bazoches
 tél : 01 60 58 53 36
 www.mcconel.com

PAYEN IMPORT

Essieux Suiveurs Essieux forcés DUAL MODE



Pour les véhicules équipés d'une suspension de deux essieux ou plus, l'utilisation d'un ou de plusieurs essieux DUAL MODE, représente la solution la plus courante pour limiter le ripage des pneumatiques lors des manœuvres et des virages tout en garantissant la stabilité et la sécurité de l'ensemble tracté.

Toujours dans le but d'améliorer la simplicité d'utilisation de ses produits, Colaert Essieux s'enrichit d'une nouvelle gamme d'essieux suiveurs et d'essieux suiveurs forcés, les essieux Dual Mode.

Le système Dual Mode est un produit compact et fonctionnel, obtenu grâce à de nouvelles évolutions techniques. Les essieux Dual Mode sont équipés d'un vérin hydraulique central qui intègre la barre de connexion. Les essieux DUAL MODE peuvent être équipés à la demande, d'un vérin de blocage (essieu suiveur) ou d'un vérin de direction (essieu forcé).



COLAERT ESSIEUX
 11/bis Route nationale 59189 Steenbecque FRANCE
 Tel. +0033 (0)328438550 - Fax +0033 (0)328436863
 commercial@colaertessieux.fr - www.colaertessieux.fr

© COLAERT ESSIEUX - ADR GROUP | 2013

Elmia Wood : l'efficacité s'expose en forêt

Du 5 au 8 juin, Jönköping accueillait le principal salon mondial dans les domaines de la sylviculture et de l'exploitation forestière. Il laisse, parmi les démonstrations de petites et grandes machines, la parole à des experts et utilisateurs qui innovent. Les techniques de demain sont là.

Tous les quatre ans, l'un des plus importants salons mondiaux forestiers prend ses quartiers au sud de la Suède. Elmia Wood attire près de 50 000 professionnels forestiers, et permet aux 500 exposants de dévoiler leurs nouveautés. Mais, les grands noms de la machine forestière peuvent parfois être doublés par l'inventivité de leurs clients : débardage et transport des billes sur berce, ou encore plantation par GPS, sont actuellement expérimentés par des professionnels suédois.

HUD : les informations devant les yeux

La technologie embarquée sur les avions de combat gagne les matériels forestiers ! En effet, l'affichage « tête haute » (Head Up Display) fait son apparition cette année sur le salon Elmia Wood. C'était un souhait exprimé depuis longtemps, mais fiabilité et coût n'en permettaient pas l'installation. Conçu par la société Optea AB, le Forest Falcon est un afficheur transparent qui met à disposition du conducteur les informations importantes, directement dans son champ de vision. Le système est composé d'un projecteur et éventuellement, selon l'inclinaison de la vitre frontale, d'une surface d'affichage rigide ou

souple. Il se connecte simplement au contrôleur de tâches, s'installant en moins d'une heure sur des machines neuves ou en service. Luminosité, taille et couleur d'affichage peuvent être modifiées par le conducteur, la couleur rose a cependant été retenue pour sa visibilité en environnement forestier. Les principaux gains escomptés sont l'amélioration de la productivité et le maintien de postures satisfaisantes pour le conducteur, qui oriente son regard vers un même point durant toutes les étapes de son travail. Ces gains seront plus largement étudiés au cours d'un essai de longue durée dès l'hiver prochain.

La roue réinventée par un entrepreneur forestier

Résultat du travail de l'entrepreneur de travaux forestiers Christer Lennartsson, « The Beauty » est un harwarder conçu en intégrant deux exigences principales : conducteur et chargement systématiquement à l'horizontale, et masses idéalement réparties. La machine se distingue alors par ses dix roues entraînées individuellement ou encore par une capacité de franchissement élevée grâce au dispositif de mise à niveau individuel breveté (jusqu'à 90 cm). Ces solutions techniques



Si les gains doivent encore être évalués précisément, l'apparition de la technologie HUD laisse entrevoir une amélioration des postures et de la productivité pour les conducteurs d'abatteuses.

impliquent notamment une charge égale sur chaque roue, dont les quatre roues des extrémités qui ont elles aussi été conçues par l'entrepreneur. En caoutchouc rigide, dotées de rainures transversales sur lesquelles s'appuient les tuiles des chenilles, elles optimiseraient l'adhérence et la sécurité dans les pentes prononcées. Décisives dans les performances de l'abatteuse, ces roues qui suppriment le risque de crevaison seraient, enfin, vecteurs de moindres vibrations.

Transport rationalisé : une berce tout au long de la chaîne

Le concept de « Lean Wood Supply System » s'attache à limiter le temps de stockage en bord de route et la manutention, un principe fondateur du « Lean Manufacturing » dans l'industrie (approvisionnement des composants en flux tendu sur les chaînes de fabrication). « Même en bord de route, le stockage coûte de l'argent », rappellent ses deux inventeurs Lennart Olving et Maria Drott. Dès le



Pour répondre aux principes du « Lean Wood Supply System », chaque berce est reprise par plusieurs machines : abatteuse, puis porteur et camion de transport.

Satellites et drones au service d'une plantation optimisée

Si le progrès technologique améliore sensiblement les performances des chantiers d'abattage, il reste une opération qui souffre du manque de mécanisation : la plantation. Consommatrice de temps, elle pourrait cependant bénéficier des apports de la photographie aérienne par des drones. Hans Thunander a développé un process qui permettrait, sous 10 ans, une amélioration de 50 % de la productivité lors de ces opérations.

D'ici 2015, le sylviculteur souhaite associer la technologie GPS à la prise de photographies par un drone sur les parcelles récemment coupées : elle optimisera de 25 % les opérations. Ces images seront traitées par ordinateur pour planifier en détail la replantation : l'adaptation du peuplement aux conditions de sol et type de terrain figure alors comme l'une des principales avancées. De même, la scarification pourrait faire intervenir un système de guidage tel qu'utilisé actuellement en agriculture. La précision en bordure de forêt n'étant pas déterminante (grâce aux images 3D) pour assurer la précision d'intervention, l'opération se ferait éventuellement sur un mode différent de celui employé actuellement.

D'ici 2023, Hans Thunander assure que les technologies d'imagerie en 3 dimensions et l'interprétation directe (impliquant une grande rapidité de traitement des informations) permettront la scarification et la plantation immédiates. L'optimisation du peuplement est une nouvelle fois en ligne de mire, alors que l'inventeur perfectionne un outil destiné à la plantation automatique. L'objectif des 50 % sera alors atteint.



L'outil de plantation automatique, en cours de perfectionnement, permettra d'atteindre l'objectif de 50 % de productivité supplémentaire. Il exploitera les images 3D capturées par un drone.



Les roues rigides conçues par l'entrepreneur forestier Christer Lennartsson améliorent adhérence et confort. Elles équipent un harwarder conçu pour travailler en permanence à l'horizontal.

débardage voire l'abattage, les grumes sont chargées sur berce afin d'en limiter la manutention. Le marquage ne s'effectue donc plus systématiquement avant la coupe, mais un tri est opéré par le conducteur de l'engin

de débardage lors du chargement puis lors de la dépose de la berce. Celle-ci constitue une unité homogène, même si les informations propres à chaque grume pourraient être conservées. « Si l'abat-teuse recueille quantité

d'informations sur chaque grume, tout lien entre les informations recueillies et la grume est perdu à la seconde où elle est posée par terre, rappelle Lennart Olving. Le marquage individuel par l'abat-teuse n'écarte

pas non plus ce risque lors d'opérations de manutention ou de l'attente en bord de route. » Dans leur analyse, les deux inventeurs ont établi que cette méthode brevetée pourrait économiser 15 euros par m³ transformé, soit chaque année, plus d'un milliard d'euros en Suède.

Cette dernière innovation trouvera un écho plus ou moins prononcé dans l'Hexagone, qui dispose d'un gisement proche des sites de transformation. Les utilisateurs le démontrent : aussi avancées qu'elles soient, les technologies embarquées sur les machines forestières peuvent encore progresser pour améliorer leur efficacité ou le confort du conducteur. Et, exemple caractéristique : elles se mettent même au service de la plantation manuelle (lire l'encadré).

G. Le Gonidec ■



L'outil indispensable pour vos chantiers d'entretien des dépendances routières.

• Innovation • Fiabilité • Performance



KASTOR

- Gamme TP
- Bras avancé
- Commande proportionnelle des mouvements
- Attelage 3 points
- Outil de coupe renforcé

ROUSSEAU - CS 10132- 69583 Neuville-sur-Saône Cedex
Tél. +33 (0)4 78 98 69 29
Fax +33 (0)4 78 91 51 36
e-mail : infos@rousseau-mail.com



Zimmer
www.zimmersa.com

Le professionnel de l'**outillage** et de l'**équipement forestier** pour vos travaux de plantation, d'entretien et d'exploitation, et pour vos loisirs.




Une gamme **complète**
- sur notre boutique www.zimmersa.com
- dans notre catalogue **2012-2013**, offert sur demande

LA QUALITÉ AU MEILLEUR PRIX !

ZIMMER - Domaine La Bruyère - 57690 ZIMMING
Tél. : 03 87 90 30 22 ou 03 87 90 32 22 - Fax : 03 87 90 36 06 - e-mail : zimmer@zimmersa.com

ETM

Entretien des accotements routiers : viser l'efficacité

Si le soleil s'est montré très discret au cours de ce printemps 2013, limitant la pousse de la végétation sur les accotements, les constructeurs n'ont pas levé le pied. Plusieurs d'entre eux ont profité du Sima pour dévoiler de nouvelles machines.

La recherche d'une portée supérieure marque le pas. C'est la chaîne cinématique qui concentre l'effort des constructeurs. Réactivité du système hydraulique, précision des commandes et puissance au rotor sont particulièrement affectées. On remarquera tout de même l'emploi de nouveaux process dans la fabrication des bras. Voici un aperçu des dernières évolutions.

Les nouveautés du Sima 2013



Bomford dévoile sa nouvelle épareuse bidirectionnelle à bras droit, baptisée Eagle. Le bras télescopique d'une portée maximale de 8,85 m peut en effet assurer un balayage à 180° pour travailler à gauche comme à droite. La Eagle est entraînée hydrauliquement par deux pompes capables de délivrer 137 l/min vers

la tête, pivotant elle aussi sur 180°. Le bras recevra le lamier ProC, une tête flottante de 1,20 ou 1,50 m, ou encore une tête cureuse de fossés. On notera que le refroidisseur d'huile bénéficie d'un enclenchement automatique. Cette Eagle, commandée par la commande ICS, exige un tracteur de 160 ch et 6 tonnes au minimum.



Müthig dévoile un broyeur d'accotements spécialement destiné aux tracteurs de forte puissance. Boîtier d'entraînement, attelage et pivots du broyeur d'accotements Müthig MU-Pro/S250 sont dimensionnés pour des tracteurs de 200 à 240 ch. Le déport latéral et arrière atteint la valeur impressionnante de 2 mètres. Le spécialiste allemand avait également apporté un broyeur arrière de 6 m. Celui-ci se distingue par son rotor de grand diamètre, ou encore par ses contre lames spécifiques.

Rousseau poursuit le renouvellement de sa gamme de débroussailleuses avec l'Altea. Cette machine d'une portée horizontale de 5,50 m dispose d'un pivot centré, et offre une puissance de 55 ch au rotor de 1,20 m. Sa principale particularité réside dans l'adoption, pour la première fois en gamme agricole, d'un bras cintré à chaud. Cette technologie, qui limite fortement le nombre de soudures dans la seconde partie du bras, a fait son apparition en 2012 sur l'épareuse haut de gamme Kastor, sortie dans la foulée du modèle Fulgor 876 à double bras télescopique d'une portée de 8,50 m.

Rousseau présente par ailleurs le groupe de broyage PHD (pour Heavy Duty). Fruit de la collaboration avec un entrepreneur, celui-ci s'adapte sur les gammes Fulgor et Thenor, remplaçant le groupe Technipro pour les chantiers les plus difficiles. Proposé en largeurs de 1,20 ou 1,60 m, ce groupe PHD est doté de renforts latéraux, et d'un profil lisse qui limite l'accrochage de végétaux. Il bénéficie d'une tôle intérieure en Hardox pour la longévité, ou encore de deux barres de guidage facilitant son accrochage ; ces dernières remplacent les 4 écrous habituels. Le rouleau palpeur Enduro de 140 mm bénéficie d'un support en V et de patins d'usure interchangeable. D'un poids de 380 kg, le groupe PHD est entraîné dans les deux sens par un moteur hydraulique à pistons axiaux, via une courroie crantée en kevlar. Il accueille des manilles droites de 14 mm (ou 60 fléaux en Y Forges pour le modèle de 1,20 m). Côté puissance, Rousseau annonce 65, 76 ou 82 ch.





Distribuée en France par Faucheur, **Twose** est une marque du groupe Alamo (Mc Connel, Spearhead, SMA, etc.). La marque a profité du dernier Sima pour présenter ses débroussailleuses professionnelles de la gamme TP. Les modèles 525 et 625T étaient ainsi exposés aux côtés des autres productions. Le second intéressera particulièrement les entrepreneurs avec son bras à géométrie parallèle d'une portée de 6,25 m. La tête bidirectionnelle (rotation sur 240°) d'une largeur de 1,20 m est entraînée par un moteur de 65 ch. La commande fait appel à un joystick proportionnel sous basse pression.

Noremat a lancé la Dextra, conçue pour 300 à 500 heures de fauchage annuelles. Disponible en bras avancé (4,90 et 5,40 m) ou bras avancé télescopique, elle reçoit une flèche courbe, un dispositif de régulation de la pression d'effacement, un amortisseur de recul ainsi qu'un amortisseur de 3^{ème} point.

Kuhn : des débroussailleuses toujours plus pros

Quinze ans après le lancement de sa première faucheuse débroussailleuse à la Copechagnière (85), **Kuhn** présente actuellement à son réseau la nouvelle gamme d'entretien du paysage au cours de l'European Landscape Tour. Le 16 mai dernier, nous avons pu apprécier au sein du Domaine de Saint Hilaire (86) les évolutions apportées aux gammes Multi-Longer et Pro-Longer de seconde génération.



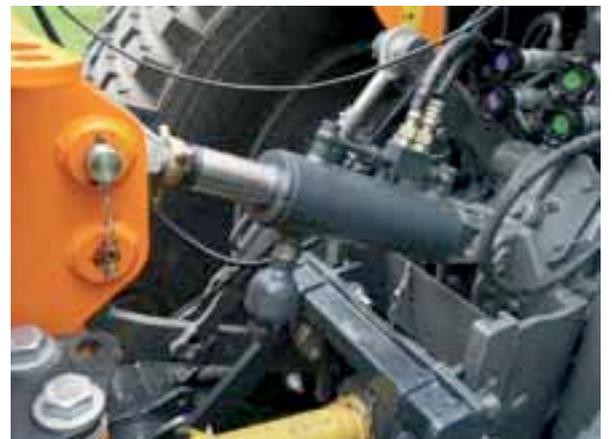
Au cours des derniers mois, Kuhn a redéfini en profondeur sa gamme Entretien du paysage. Les derniers produits rejoindront progressivement leurs terrains de jeu.

Les Multi-Longer GII, affichant de 5,04 à 5,70 m de portée horizontale, seront désormais disponibles en version 57 ch. La gamme comprend quatre modèles dotés de trois cinématiques de bras (droit en version P, semi-avancé en version SP, alors que la version SPA combine les avantages du semi-avancé avec le confort du parallélogramme). Ils pourront adopter la commande électrique proportionnelle EP, l'attelage Stabi-Link et le dispositif de coulissement de la tête SRS.

Pour les utilisations très intensives, Kuhn propose les modèles Pro-Longer de 5,04 à 7,40 m de portée horizontale (6,32 à 8,35 m de portée verticale). En plus des trois versions de bras disponibles sur la gamme Multi-Longer, deux nouveaux modèles de la gamme Pro-Longer GII adoptent un bras droit et télescopique. Ils affichent 6,40 et 7,10 m de portée horizontale. « *Nous proposons deux machines qui ont un poids et un prix comparable. Mais la première s'avère plus compacte dans les chemins étroits* », justifie Christian Jaunet, responsable produits pour la gamme Entretien du paysage. Avec un tel modèle, trois masses additionnelles de 100 kg sont requises (sur la gamme Pro-Longer, le support peut en accueillir 5). « *Kuhn peut calculer le report de masse en fonction du tracteur pressenti pour accueillir la machine : le modèle, ses pneumatiques et son lestage* » remarque le spécialiste. « *Je vous conseille le troisième point hydraulique, ne serait-ce que pour l'amortissement. Mais aussi pour la modification de l'angle d'attaque* » ajoute-t-il. Notons que le dételage de ces modèles nécessite environ 30 minutes.

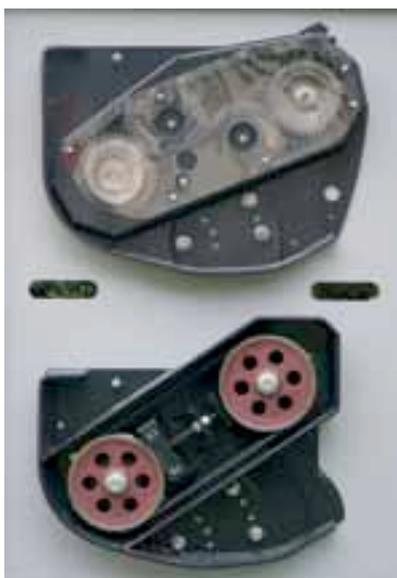
Côté tête de fauche, la Pro-Longer GII se distingue par sa transmission mécanique : plus étroite que la transmission par courroies trapézoïdales, elle s'avère aussi moins exigeante en entretien. « *Les problématiques de tremblement et d'étanchéité sont respectées ; ça fonctionne !* » Christian Jaunet notera par ailleurs l'intérêt du pare-chocs qui, lorsque le capot herbe est replié, évite de grignoter le bas des arbres.

Les bras sont conçus en structure reconstituée, par assemblage de tôles en acier à THLE. Le circuit hydraulique intègre un refroidisseur largement dimen-



Le troisième point hydraulique permet la modification de l'angle d'attaque. Il réduit aussi l'effet des « coups de bélier » lorsque le bras est déployé.

La tête de fauche montée sur les Pro-Longer GII se distingue de celle des Multi-Longer GII par son entraînement mécanique - une cascade de pignons - étanche.



La nouvelle commande EP se veut plus versatile. Elle satisfera ainsi aux différents agencements de cabine et préférences des conducteurs.

sionné, accompagné du faisceau électrique conséquent. La disposition de la commande EP évolue vers plus de versatilité : « On nous reprochait auparavant sa longueur et sa rigidité. Le joystick peut désormais prendre place dans un porte-gobelet, l'écran T15 sur le montant droit. Point apprécié chez Kuhn, les fonctions Pivot et Tête ne sont pas activées par le pouce. Il faut pouvoir tout commander via pouce et index » explique le spécialiste du constructeur. Sont aussi intégrés à cette commande la programmation de vi-

tesse des vérins et le mode « pause » pour le dispositif d'amortissement par boule d'azote.

Les Pro-Longer de seconde génération seront disponibles en janvier 2014, année au cours de laquelle Kuhn prévoit d'autres nouveautés dans sa gamme Collectivités. En revanche, les broyeurs et faucheuses d'accotements présentés au Sima seront disponibles dès septembre prochain.

G. Le Gonidec ■

Caruelle **PLUS DE PERFORMANCE ET CONFORT**

OLYMPIA 600S

- CADRE DE RAMPE EXCLUSIF**
- CIRCULATION CONTINUE CBC**
- RAMPE 3 BRAS ALU**

NYMPHEOS FRONT CAB

- CABINE PANORAMIQUE**
- MOTEUR STAGE III**
- RÉGULATION BUS CAN H3.2 Jerry**

L'Imprimerie 02 38 65 15 40

Transbordeurs : la clé pour optimiser les chantiers de moisson ?

À en croire les constructeurs, le transbordeur est à l'aube d'une phase de démocratisation dans l'Hexagone. Après avoir conquis l'Est de l'Europe, cet outil affirme sa rentabilité sur des chantiers moins importants.

Le matériel est incontournable dans les grandes plaines céréalières d'Amérique du Nord ou d'Australie. Dans ces régions, venir vider une trémie en bord de parcelle est simplement inconcevable. La vidange en marche permet ainsi un fonctionnement continu des moissonneuses-batteuses, dont les fenêtres d'intervention se raccourcissent constamment. Mais le transbordeur offre bien d'autres intérêts.

De multiples atouts

Employé initialement pour permettre aux machines de récolte d'assurer leur fonction principale en continu, le transbordeur présente plusieurs atouts. Dans l'ensemble de la logistique de chantier, le transbordeur pourrait permettre aux entrepreneurs d'assurer une fonction « tampon » lorsque la chaîne de transport proposée par le client souffre d'irrégularité, mettant à mal l'organisation de chantier. Ces défaillances sont d'autant plus impactantes que le débit des moissonneuses croît régulièrement. La suppression des arrêts impliquerait jusqu'à 30 % de rendement supplémentaire.

La rentabilité du transbordeur selon Pérard

Selon le constructeur Pérard, la rentabilité d'un transbordeur peut être rapidement atteinte, même sur des surfaces moyennes. Pour aider les professionnels



Le transbordeur s'intègre dans une chaîne logistique complexe, mais son utilisation assure la souplesse du chantier. Reste à calculer les gains potentiels.



Grâce à ce site internet, Pérard met à disposition des professionnels un outil de calcul complet pour évaluer la rentabilité d'un transbordeur au sein de chaque structure.

qui souhaitent évaluer la rentabilité d'un transbordeur pour leur structure, le constructeur des X-Flow et Interbenne a créé un logiciel dédié, qu'il met aujourd'hui à disposition au travers du site internet www.interet-transbordeur.com. D'utilisation simple, celui-ci exige le renseignement des paramètres de chantier (surface, nombre et type de matériels de transport, distance avec le silo...). Il intègre notamment la possibilité du recours à un transporteur - mis à disposition par l'OS ou payant - ainsi que la possibilité de vidanger en roulant. Libération du temps et des tracteurs pour d'autres travaux, optimisation de la chaîne logistique et du temps de travail des moissonneuses, la prise de décision doit intégrer de nombreux aspects, ici regroupés.

Pérard homologue ses Interbenne (19, 25 et 38 m³) pour une circulation en charge sur le réseau routier. Ils peuvent donc trouver une activité complémentaire dans les périodes creuses : ravitaillement d'engrais ou de semences notamment. Les agronomes valoriseront quant à eux la réduction du trafic, parfois l'intensité du tassement. La discipline que s'impose le conducteur du transbordeur permettra alors d'éviter tout arrêt de la machine de récolte, et favoriser la circulation sur des voies dédiées au sein de la parcelle.

G. Le Gonidec ■

Un exemple de calcul

Cas d'une moissonneuse équipée d'une barre de coupe de 7,50 m, évoluant à une vitesse moyenne de 6 km/h, et traitant annuellement 300 hectares avec un rendement moyen de 75 q/ha.

La chaîne de transport intègre deux tracteurs de 150 et 180 ch, attelés respectivement sur des bennes de 18 et 24 tonnes de capacité.

Une distance de 10 km sépare champ et silo, la livraison impliquant un temps de vidange de 8 minutes au stockage.

Le résultat

Le transbordeur se distingue ici par la possibilité d'un gain de 5,55 %. Mais au-delà de celui-ci, les entrepreneurs peuvent être sensibles au gain d'une journée disponible sur la saison, la récolte de cette surface nécessitant 76 heures avec le recours au transbordeur, contre 89 heures en utilisant uniquement les bennes.

Notons que ce calcul tient compte d'une vidange à l'arrêt. Si les bennes permettaient à la moissonneuse-batteuse de travailler en permanence grâce

à une vidange en marche, le gain apporté par le transbordeur serait limité à 1,20 % et n'aurait plus un tel effet bénéfique sur le nombre de jours requis (2 heures de différence).

Gain (coût du transbordeur inclus)	2 613,41 €
Gain en %	5,55 %
Nombre de tracteur(s) gagné(s)	1
Nombre de camions nécessaires	1
Interbenne recommandée	TTR 25
Coût transport annuel avec bennes	14 391,13 €
Coût transport annuel avec interbennes	13 062,93 €
Coût total avec bennes	61 500,95 €
Coût total avec interbennes	57 559,35 €
Part du transport dans la récolte avec bennes	30,65 %
Part du transport dans la récolte avec interbenne	27,73 %
Nombre de jours de moisson avec bennes	9 jours
Nombre d'heures de batteur avec bennes	89 heures
Nombre de jours de moisson avec interbenne	8 jours
Nombre d'heures de batteur avec interbenne	76 heures

En plus de réduire le coût, l'utilisation du transbordeur permet dans ce cas d'économiser le recours à un salarié.

Le nouvel outil de votre rentabilité



VSV

VÉHICULE SERVICE VIABILITÉ

Jusqu'à 3 outils utilisables simultanément.
Particulièrement économe en carburant.
Capable de collecter la biomasse.
Naturellement stable et ergonomique.
Opérationnel toute l'année pour de nombreuses missions.

NOREMAT

En direct du spécialiste

NANCY / AUXERRE / LYON / NÎMES / GAILLAC / BORDEAUX / CHOLET / RENNES

Schuitemaker

Solution durable pour la récolte des fourrages



Autochargeuses polyvalentes de 30 à 66 m³

- Ensilage d'herbe, céréales, couverts, menue paille,
- Transport (maïs, déchets verts, bois déchiqueté...),
- Affouragement en vert, distribution, pesage...



SCHUITEMAKER France Cressonnière SARL
Tél. 09 60 48 25 42 - schuitemaker-france@orange.fr
www.cressonniere-sarl.com
NEUF et Centre OCCASION

Gros plan : des remorques autochargeuses qui ensilent

Désormais capables de fournir une qualité de coupe et une fiabilité à la hauteur pour les activités de prestation, les remorques autochargeuses rivalisent techniquement avec les ensileuses.

Bergmann



L'autochargeuse professionnelle « Shuttle » de Bergmann fournit une technologie de pointe pour les entrepreneurs. Toutes les machines, basées sur une construction robuste, sont munies d'équipements exclusifs ainsi que d'une gestion de coupe répondant aux plus hauts standards de qualité. La « Shuttle » est déclinée en deux versions : avec et sans rouleaux doseurs. Le système de coupe à 53 couteaux montés en ligne et la longueur de coupe de 34 mm garantissent la qualité d'ensilage. Chaque couteau est protégé individuellement contre les corps étrangers. Chaque sécurité de couteau est, de plus, réglable individuellement. Le montage et le démontage se font en quelques minutes, sans outils. Le terminal confort optionnel CCI200 (Isobus) possède un grand écran tactile avec 12 touches de fonctions directes.

La structure de l'autochargeuse « Carex », nouveauté 2013, est conçue selon les toutes dernières techniques comme, par exemple, le large canal d'amenée combiné au plancher de caisse incliné favorisant le remplissage optimal de la caisse volumineuse.

La famille « Royal », quant à elle, est caractérisée par le système de chargement exclusif Bergmann à deux rotors permettant de dissocier les opérations de coupe et de chargement. Ce principe préserve la structure de l'herbe, économise de la puissance et du carburant. Pour l'affouragement frais à l'étable, les modèles « Royal » peuvent être équipés d'une

bande transporteuse latérale entraînée hydrauliquement. Lorsqu'elle n'est pas utilisée, elle se glisse simplement sous la remorque.

Claas

Les Cargos 9400 (38 m³ DIN), 9500 (44 m³) et 9600 (50 m³) peuvent être utilisées comme remorques ensileuses dans l'ensilage d'herbe et pour le transport de grands volumes (ensilages maïs, plaquettes, biomasse). Pour passer en version remorque de transport, l'unité de coupe se démonte en un temps record (env. 15 minutes) et est déposée sur un chariot. Le gros avantage étant la réduction du poids et l'augmentation de la capacité de charge de plus de 2 800 kg. L'autre nouveauté est le plancher de la machine incliné vers l'avant. Ceci permet une énorme réduction de la puissance d'entraînement du rotor, et augmente aussi fortement la capacité de chargement. Le fourrage coupé est guidé vers le centre de la machine. Le volume de la remorque peut ainsi être mieux exploité avec des gains de chargement de 10 à 15 % selon le type de fourrage. Les Cargos Claas utilisent le terminal de commande Isobus Communicator avec automatisation des séquences de commande. Elles sont équipées d'un système automatique de chargement à double régulation : une tôle supérieure avec capteur de pression et un capteur de couple sur l'entraînement. Selon le type de récolte et d'humidité, l'avancement du fond mouvant sera donc régulé de façon optimale pour une meilleure utilisation du volume de chargement. Autre particularité des Cargos : des capteurs de pression, placés dans le timon articulé et au niveau du châs-



sis à suspension hydraulique, établissent la charge d'appui et par essieu de la remorque. Par addition de ces valeurs, le Communicator calcule automatiquement le poids total de la remorque combinée.

Krone



La gamme d'autochargeuses Krone est composée de trois modèles : AX, MX et ZX pour des volumes de chargement allant de 25 à 53 m³ DIN. Leur pick-up Easyflow sans came de guidage permet un régime supérieur de 30 % et limite l'entretien. Le gros rotor (jusqu'à 880 mm de diamètre) apporte une capacité de chargement élevée avec une alimentation régulière. Les gammes AX et MX sont dotées de barres de coupe pivotant sur le côté gauche, pour un changement facile des couteaux. Les autochargeuses disposent d'un double fond mouvant avec entraînement de chaque côté pour un rendement supérieur. Le fond mouvant incliné vers l'avant permet d'amener encore plus rapidement le fourrage dans la remorque en le manipulant avec plus de douceur, tout en réduisant la puissance nécessaire. Le système Power-Load, de série sur MX et ZX, assure un chargement optimal grâce à un capteur de hauteur et un capteur de compression du fourrage. Grâce à ce système, le transport est optimisé tout en respectant la structure du fourrage. Les autochargeuses Krone sont disponibles avec des rouleaux démêleurs (version GD). Elles reçoivent toutes un essieu tandem (voir tridem sur ZX) avec compensation hydraulique intégrée pour un respect du terrain optimal et des déplacements sur route en toute sécurité. De série, le boîtier Alpha (AX) ou Gamma (MX et ZX) permet un pilotage de toutes les fonctions depuis la cabine.

Kverneland Vicon

Avec des capacités de 70 à 80 m³ (36,4 à 40,5 m³ DIN), les nouvelles autochargeuses Rotex Combi 700 et 800 se placent dans la gamme des grosses remorques ensileuses nécessitant une puissance minimum de 170 ch. Polyvalentes, elles peuvent être aussi utilisées comme remorques de transport. Le système de pick-up Vicon TwinMax est une des clefs des nouveaux modèles Rotex, avec son entraînement par un moteur hydraulique qui permet de faire varier et d'inverser le sens de rotation facilement. Ce pick-up de 2,10 m, sans cames, utilise six rangées

de dents montées en V. La transmission, qui possède une sécurité à cames allant jusqu'à un couple de 2 100 N/m, permet une sortie de puissance optimisée pour alimenter le rotor hacheur. Ce rotor hélicoïdal de 800 mm de diamètre peut couper le fourrage à une longueur minimale de 38 mm. Chacun des segments est constitué de trois parties démontables qui peuvent être remplacées très facilement sans avoir à démonter l'ensemble du rotor. Équipé de 40 couteaux à sécurités individuelles par ressort, le système peut fonctionner en 2x20 couteaux. Le montage réduit les pics de charge donc la puissance requise. Le fond mouvant est muni de quatre chaînes couplées à un moteur hydraulique à double entraînement. Sa vitesse de rotation, pouvant aller jusqu'à 14 m/min, est ajustable depuis la cabine. Il existe par ailleurs une fonction automatisant toutes les séquences du déchargement. Les trois rouleaux doseurs montés sur les Rotex 703 et 803 permettent d'avoir une répartition homogène du fourrage au déchargement. Les Rotex Combi peuvent être équipées d'essieux suiveurs et de pneumatiques jusqu'à 800/45-26.5. Toutes sont contrôlées par Isobus et affichent un PTAC de 24 tonnes.



Lely

À l'herbe, la Lely Tigo XR se distingue par sa faible puissance requise alors même qu'elle affiche des performances exceptionnelles. Le pick-up sans chemin de came se démarque quant à lui par son efficacité. Grâce à sa largeur de travail de 2,00 m, le pick-up ne laisse aucun brin d'herbe derrière lui, et ce, même dans les virages les plus serrés. L'unité de coupe brille également par ses performances. L'espace réduit entre les couteaux et la largeur des dents du rotor garantit la capacité de coupe tout en réduisant la consommation en carburant. La paroi frontale multifonctions a permis de raccourcir la Lely Tigo XR d'un mètre et de gagner en maniabilité. Au niveau du timon d'attelage, le poids a été renforcé par une meilleure utilisation de l'espace situé au-dessus du système d'alimentation. Cette configuration assure une meilleure répartition de la charge sur l'ensemble de la remorque et améliore les performances de transport, notamment avec l'ensilage de maïs. L'essieu tandem à suspension hydropneumatique garantit une très bonne tenue de route. Plus rapide, la Lely Tigo XR s'impose par une efficacité et une productivité hors du commun. Des tests ont aussi révélé l'importance



de la garde au sol élevée (de 80 cm), notamment pour les entrées et les sorties de champ. Lors du déchargement, la paroi frontale bascule vers l'arrière, ce qui facilite l'évacuation du fourrage par le fond mouvant. Constitué de quatre chaînes plates à grande maille, ce dernier est suffisamment résistant pour assurer un déchargement de l'ensilage de maïs même en pente. Autre avantage, la Lely Tigo XR est même équipée de deux vitesses au niveau du fond mouvant.

Pöttinger

Pöttinger fête cette année le 50^{ème} anniversaire de la fabrication des remorques autochargeuses, avec une gamme comprenant 56 modèles différents, de la remorque autochargeuse à foin de 17 m³, jusqu'à la remorque ensileuse de 100 m³. Son statut de leader s'est encore renforcé dans les années 2000 avec le lancement de la gamme des remorques ensileuses Jumbo, spécifiquement conçues pour une utilisation en entreprise. Afin d'améliorer en permanence la performance de ses machines pour les adapter aux besoins des clients, de nombreuses évolutions sont apparues, comme le confirme Yann Faujour de l'ETA des Abers (29260). « Nous avons investi dans une Jumbo 7200 de la première génération en 2005. Très rapidement, notre clientèle s'est développée pour atteindre 200 remorques. En 2011, en considérant les évolutions chez Pöttinger, nous avons opté pour une remorque ensileuse Jumbo 10010 Combiline, plus polyvalente et équipée du système d'affûtage « Autocut » de plus grande capacité. Ce choix s'est révélé judicieux, puisqu'il s'est traduit par une amélioration de la qualité de coupe grâce au système d'affûtage automatique et à la nouvelle barre de coupe, et par l'augmentation de débit de chantier, qui nous a per-



mis de faire plus de 600 remorques en 2012. Le nouveau Pick up à 8 rangées de dents et le rotor de gros diamètre permettent un chargement optimum de la remorque avec une faible consommation de puissance. Face à ce nouveau succès, nous avons complété notre parc matériel pour la saison 2013 par l'achat d'une Jumbo 7210 Combiline également équipée du système d'affûtage Autocut, permettant maintenant de réaliser de plus gros chantiers, jusqu'alors réservés à l'ensileuse. Le choix de la marque Pöttinger s'est également imposé parce que nous apprécions tout particulièrement la proximité des hommes et la réactivité qu'offre cette société en cas de problème. »

Schuitemaker



Depuis plus de 25 ans, Schuitemaker propose une large gamme d'autochargeuses allant de 30 à plus de 60 m³ DIN, conçues et fabriquées pour la plus grande polyvalence. Les autochargeuses Rapide sont dotées d'un système de ramassage et de coupe exclusif. Il est composé d'un pick-up traîné garantissant un suivi du sol optimal, en souplesse, et une capacité de récolte maximum même dans les produits les plus difficiles (couverts, menues pailles...). Le système de coupe est géré hydrauliquement, ce qui permet d'ajuster au besoin la pression exercée sur les couteaux et maintenir une qualité de coupe quels que soient la quantité et le type de fourrage (herbe, céréales, biomasse...). La position des couteaux dans le rotor, la gestion hydraulique des couteaux et le flux de fourrage créé par le pick-up traîné permettent aux autochargeuses Schuitemaker Rapide d'obtenir une régularité de coupe optimale et constante dans tous types de fourrages.

Le pick-up qui s'intègre à la caisse procure le maximum de dégagement, permet une conception beaucoup plus compacte et une stabilité au transport nettement accrue. Dotées d'un fond en tôle, les autochargeuses Rapide sont de vraies remorques de transport capables de transporter de nombreux produits (ensilage, déchets verts, compost, bois déchiqueté, digestat...) et bénéficiant des avantages d'un système de déchargement à fond mouvant en terme de stabilité et hauteur de déchargement. Elles sont aussi capables de charger et transporter jusqu'à 8 t de menue paille, et récolter différents types de biomasse (couverts, sorgho, céréales, cannes de maïs...) dans le cadre d'unités de méthanisation.

PNEUS POUR PROFESSIONNELS

FLOTATION PRO TRAXION+ FLOTATION TRAC TRAXION 85 FLOTATION+

LARGE GAMME, PRESTATIONS EXCELLENTES, HAUT RENDEMENT,
QUALITÉ, MARQUE DE STANDING.
POUR VOIR VOS COLLÈGUES EN ACTION: VREDESTEIN THE MOVIE

WWW.VREDESTEIN.FR


VREDESTEIN
TYRE TECHNOLOGY FOR BEST RESULTS

R É U S S I S S E Z A V E C P Ö T T I N G E R

Toujours une longueur d'avance !

„autocut“ : exclusivité Pöttinger

Transmission 2500 Nm

Pick-up extra large

COUPE COURTE
DE 34 MM

RÉCEPTIONNE
DRIRE




PÖTTINGER
France

www.pottinger.fr

Krone rend la fauche plus souple

Lors des derniers salons, Krone a affiché une gamme de faucheuses presque entièrement renouvelée. Ces modèles portés qui fouleront les prairies dès 2013 voient leur souplesse d'utilisation améliorée par des dispositifs de réglage accessibles et conviviaux.

[Düsseldorf, Allemagne]
Le constructeur allemand aura presque renouvelé l'ensemble de sa gamme de faucheuses Easy Cut avant le dernier Sima. Alors que ce salon a fermé ses portes, les premières machines foulent aujourd'hui les parcelles. Revue des principales évolutions de cette nouvelle génération.

Les faucheuses arrière à 110°

Avec le modèle EasyCut R320, Krone dévoile une faucheuse portée pendulaire au design totalement renouvelé. Ce modèle conserve le lamier à sécurité SafeCut

ainsi que l'entraînement de son prédécesseur, mais bénéficie d'un cadre d'attelage et d'un système de repliage inédit. La sécurité d'obstacle est prise sur le point d'attelage, contrairement à la version précédente qui privilégiait un appui sur le cadre (lequel abrite désormais la boîte destinée aux couteaux de remplacement). Comme pour l'ensemble de cette nouvelle série R, le modèle de 3,60 m rebaptisé EasyCut R360 retient un repliage à la verticale (à 110°) jusqu'alors indisponible dans une telle largeur.

La gamme se complète aussi par l'EasyCut R 320 CV,

dont la suspension à ressorts se règle au moyen d'un vérin hydraulique. Son conditionneur à doigts de 650 mm de diamètre travaille aux régimes de 600 ou 900 tr/min (sélectionnés au moyen d'une poignée intégrée au boîtier). Plus longs que les précédents, les doigts en acier sont aussi plus proches du lamier et gagnent donc en efficacité en situation de faible rendement fourrager. Leur disposition en spirale - contre quatre rangées auparavant - devrait participer à réduire la puissance absorbée. Notons enfin que le réglage de la tôle située au-dessus du conditionneur

s'effectue via un nouveau levier facilement accessible.

Attelage simplifié pour les frontales

La nouvelle gamme comprend aussi le modèle frontal EC F 320. Formant une combinaison idéale avec le groupe arrière EC B 970, il retient désormais une pièce qui simplifie les opérations d'attelage/dételage. Grâce à cette dernière, les ressorts de compensation se fixent sur le support du troisième point, et n'exigent donc pas d'installer des supports spécifiques. Le lamier SafeCut, l'entraînement par courroie(s), la suspension et les tambours de recentrage restent identiques au modèle qu'il remplace.

Équipé du conditionneur à doigts, le modèle EC F 320 CV a en revanche subi davantage d'évolutions ; le design des capots en plastique en est l'exemple le plus flagrant. La suspension Float intégrée au cadre d'attelage se voit complétée par un dispositif de réglage hydraulique.

Recouvrement variable pour les groupes de fauche

Enfin, les évolutions sont aussi de mise pour deux groupes de fauche arrière qui entrent, comme leurs homologues de plus faible largeur, au catalogue Krone. Le modèle EasyCut B 970 travaille sur une largeur maximale de



Le repliage à 110° se généralise sur tous les modèles arrière portés, qui bénéficient aussi d'une intégration optimisée des réglages et dispositifs de sécurité.

9,70 m. Largeur qui peut être légèrement modifiée par le dispositif de réglage du chevauchement désormais proposé : celui-ci se commande par le déplacement du point de fixation d'un bras selon trois positions, par pas de 5 cm. Au transport, la position la plus courte est automatiquement récupérée pour obtenir une hauteur inférieure à 4 mètres. L'EC B 970 ne requiert pour autant que deux distributeurs double effet.

L'Easy Cut B 1000 CV sera la faucheuse avec tapis groupeurs d'andains la plus large du marché. Équipée dans ce cas d'une centrale hydraulique, elle bénéficie également du réglage du chevauchement, commandé en continu depuis la cabine et autorisant une variation totale de +/- 42 cm. Ce modèle travaille donc sur 9,30 m à 10,10 m. Sa suspension hydropneumatique Combi-Float avec délestage intelligent, réglable depuis la cabine, avait valu à Krone une médaille d'argent lors du précédent salon Agri-technica. C'est aujourd'hui le Section Control valorisant les données GPS qui traduit l'assistance permise par une commande Isobus. On notera pour finir la présence de rouleaux accélérateurs en bout des tapis groupeurs d'andains, qui caractérisent

la version Collect ; l'andain formé est alors des plus étroits.

Lors du renouvellement de sa gamme, Krone aura largement misé sur l'intégration des composants et dispositifs de réglage, le design n'étant pas en reste. Alors que la simplification des opérations d'attelage est caractéristique des nouveaux modèles frontaux, le respect de la couche herbacée et l'obtention automatique d'une largeur de travail optimale en courbe marquent les grandes largeurs. Chez Krone, la souplesse vise donc l'utilisateur et la parcelle.

G. L.G. ■



Une nouvelle pièce vient faciliter l'accrochage des ressorts de compensation, qui s'appuient désormais sur le troisième point.



Le groupe Easy Cut B1000 dépasse le cap des 10 mètres. Grâce à son réglage hydraulique du recoupement, il propose une largeur de travail optimale.

Vos chantiers méritent l'excellence



Epandeurs FLEX16 et FLEX20

- EXPERIENCE
- QUALITE
- POLYVALENCE
- PERFORMANCE
- SERVICE

Construction acier **DOMEX** - Haute résistance - Poids à vide faible



www.samson-agro.com

Olimac : le retour d'un spécialiste

Après en avoir été l'un des acteurs, Olimac s'était détourné du marché français, préférant se concentrer sur l'Italie et les États-Unis. Le spécialiste du cueilleur à maïs annonce aujourd'hui son retour. Alors qu'une nouvelle usine permet de répondre à la demande, Olimac va organiser la distribution en France.

[Margarita, Piémont, Italie] Avec un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros en 2012, l'italien Olimac réussit la prouesse de baser toute son activité sur un seul matériel : le cueilleur à maïs Drago. Après plusieurs années d'absence, ce constructeur se repositionne aujourd'hui en France, troisième marché mondial par le nombre d'unités vendues. Son outil industriel pourra absorber de nombreuses commandes.

Spécialiste du cueilleur

Née en 1956, l'entreprise Olimac s'est toujours concentrée sur le cueilleur à maïs ; « une spécialisation à laquelle nous tenons » explique aujourd'hui son fondateur Giuseppe Carboni, rejoint par ses enfants Daniela et Lorenzo. Et si, en 1998, une vingtaine de coupes à repliage vertical

ont été produites, ce matériel a été rapidement abandonné pour ne pas accaparer temps et moyens. Notons que la plupart d'entre elles sont toujours en fonctionnement.

La récolte du maïs est donc l'activité unique du constructeur. Une spécialisation qui constitue sa principale force, avec l'unité de production moderne. « Parmi les dix constructeurs européens, nous avons la conviction de devoir être n° 1 du cueilleur, annonce Aldo Racca, responsable export ; Ainsi, après avoir exploré l'Afrique et la Nouvelle-Zélande, on revient à l'assaut de la France ». Un retour rendu possible par l'unité de production construite en 2006 à Margarita dans la province de Cuneo, après deux extensions successives en 1997 et 2000 sur le site historique de Beinette.



L'entreprise Olimac affiche sa dimension familiale et vante son implication dans la construction d'un unique produit : le cueilleur Drago. « L'unité familiale et l'implication sont à l'origine de notre leadership mondial » expliquent aujourd'hui ses dirigeants.

Drago : le cueilleur Olimac

Proposés de 4 à 24 rangs, en versions fixes ou repliables, avec des écartements de 0,50 à 2,10 m, les cueilleurs Drago se distinguent par leurs plaques d'arrachage à réglage individuel et automatique, qui ne nécessitent aucune intervention durant la récolte. Les rouleaux épanouisseurs longs sont dotés de lames interchangeable en carbure de tungstène. Leurs boîtiers renvois d'angle permettent aux coupleurs de travailler sur un axe vertical. Ces couples coniques à bain d'huile sont dotés d'un embrayage individuel

protégeant la transmission. Enfin, les capots en acier, moins poreux que le plastique, facilitent la glisse des épis et sont préférés pour leur facilité de maintenance. Leur poids s'avère comparable aux capots plastiques montés par Olimac pour le marché américain, lesquels sont en contrepartie moins impactants en terme de rebonds et de casse.

Le Drago se révèle, selon ses partisans, relativement bien adapté à la récolte de doubles rangs (« twin-row ») et de parcelles semées en plein. Les

broyeurs centraux assurent ici un travail plus homogène que les broyeurs à axes déportés des principaux concurrents. « Il faut juste récolter un peu plus haut, mais on maintient la vitesse et on n'a pas besoin de réglages particuliers. Les chaînes très basses aident en ce sens, remarque Joseph Bauman, dirigeant de la filiale DragoTec. Dans le cas de maïs versés, je conseille même de prendre les rangs de travers. Le Drago marche mieux que certains cueilleurs en indépendance de rangs » poursuit-il.

Sama SNC : l'entrepreneur et le maïs

Entrepreneur de travaux agricoles à Vigone dans la région de Turin, Giovanni Sabena est l'un des cinq associés au sein de la SNC Sama, qui emploie par ailleurs 18 salariés permanents et 7 secrétaires. « Notre objectif est de suivre les agriculteurs, petits et grands, tout au long du cycle de production », explique l'entrepreneur. Du semis à la récolte, l'entreprise est équipée pour répondre à toutes les demandes. Quelle que soit la taille de leur structure, les exploitants ont alors le choix entre une prestation globale autour de la mécanisation, ou une prestation comprenant mécanisation et stockage. Car la SNC Sama a aussi développé la fourniture d'intrants (dont les engrais) et le stockage pour 65 000 à 75 000 tonnes récoltées : « Nous disposons dans la région de deux stockages, complétés par 6 à 8 points de collecte pour être au plus près des agriculteurs », explique M. Sabena. « Ceux-ci sont demandeurs d'un service complet » rappellera-t-il à trois reprises.

L'entreprise de travaux agricoles collabore avec Olimac depuis le début des années 1980 ; ce constructeur était alors un des seuls à proposer des cueilleurs repliables de grande largeur. Les cueilleurs Drago 8 et 9 rangs sont actuellement montés sur des Lexion 530 et 570C récoltant en moyenne 450 hectares de maïs irrigués chaque année. Ils seront renouvelés au bout de sept ans, avec ces dernières. À signaler : le rendement moyen atteint 170 q/ha. Giovanni Sabena annonce même poursuivre à moyen terme l'objectif des 200 q/ha. Pour cela, il expérimente actuellement le semis en doubles rangs ou en interrangs réduits (45 cm) sans modification de la densité. Au broyage, l'entrepreneur privilégie le débit de chantier : « Le broyage est plus ou moins demandé selon les zones d'intervention, selon moi, à cause de maïs très hauts ». D'autre part, les ravageurs tels que pyrale et diabrotica sont traités par phéromone. Le réglage automatique individuel des plaques et les rouleaux épanouisseurs longs constituent, pour lui, les principaux avantages du Drago : « un traitement plus délicat, et ainsi peu, voire pas de pertes ».



L'installation de séchage de la SNC Sama traite chaque jour 30 000 quintaux récoltés par quelques-unes des dix moissonneuses intervenant à l'automne.



Giovanni Sabena a retenu les cueilleurs Olimac pour leurs rouleaux épanouisseurs longs et le réglage individuel automatique des plaques. En raison de maïs hauts, le broyage n'est pas systématique.

Pas de l'assemblage, de la production !

« On n'assemble pas, on construit ! » tient à rappeler Lorenzo Carboni, fils du fondateur. Olimac, qui a dépensé 20 millions d'euros dans son outil industriel au cours des dernières années, consomme annuellement 4 500 tonnes d'acier. Tous les composants sont fabriqués au sein de cette usine à la pointe dans le domaine de la production : certifiée Iso 9001:2000, elle fait intervenir des chariots de transport robotisés, divers robots de soudure ou de peinture contrôlés par domo-

tique. Sur 20 000 m², près de 150 personnes s'activent au rythme des 2x8 ou 3x8 heures pour produire chaque jour 20 cueilleurs. Notons que chaque semaine, un modèle différent est mis en production.

« Nous estimons avoir 20 ans d'avance sur nos concurrents du secteur » expliquera le fondateur, fier de présenter 22 robots affectés à diverses tâches dont la découpe laser ou la peinture. Le centre d'usinage, qui produit les pignons, rivalise avec celui d'un célèbre constructeur automobile de Maranello.

Les 43 000 boîtiers produits chaque année subissent un contrôle individuel (pièce à température constante, contrôle visuel et mesure...). Le taux de non-conformité est alors compris entre 0,3 à 0,5 %.

De retour sur le troisième marché mondial

Avec 200 à 300 unités annuelles « d'un haut niveau technologique » la France représente le troisième marché mondial pour les cueilleurs à maïs grain, selon Joseph Bauman qui dirige la filiale DragoTec. Elle suit ain-

si les États-Unis et le Brésil, où le constructeur bénéficie de parts de marché respectables. Olimac affiche aussi une position dominante dans les pays germaniques (un cueilleur sur deux autour du Danube) et estime être le premier constructeur spécialisé aux USA avec 15 % du marché. En Amérique du Nord, Olimac dispose de conteurs remplis de pièces, dans lesquels les clients peuvent venir s'approvisionner librement au gré des besoins. Toutefois, parce que ce modèle basé sur la confiance n'est pas applicable en Eu-

rope où s'écoule 45 % de la production, la constitution d'un réseau de distribution conditionnera la commercialisation des cueilleurs Drago dans l'Hexagone. La société Tadys, gérée par Yves et Yann Taliercio (voir www.tadys.fr/about.htm), devrait initier la commercialisation des cueilleurs Drago sous 18 à 24 mois : « Nous souhaitons avoir du personnel formé et un stock de pièces avant de relancer réellement la marque » expliquent les futurs importateurs, qui tiennent donc à rester prudents sur les délais. L'usine, elle, devrait produire en 2013 quelque 15 000 rangs, soit près de 2000 cueilleurs.

G. Le Gonidec ■



Les composants fabriqués en interne sont contrôlés individuellement avant de rejoindre les chaînes de production. Ces processus font appel aux techniques les plus novatrices.

FORGES GORGE

Fabricant mondial de pièces d'usure pour faucheuses & débroussailluses à bras.
Fournisseur des constructeurs les plus réputés

Pièces d'Usure Epaveuses
Regroupant les couteaux, manilles, entretoises, vis et écrous utilisés sur la plupart des marques de constructeurs de faucheuses et d'épaveuses.

Pièces d'Usure Débroussailluses
Regroupant les pièces de rechange pour les épaveuses, faucheuses et débroussailluses à bras, notamment les rotors et rouleaux palpeurs de fauchage.

Pièces d'Usure Broyeurs
Regroupant les couteaux et marteaux de broyeurs adaptables sur différentes marque de matériels.

Pièces d'Usure Gyrobroyeurs
Regroupant les couteaux de gyrobroyeurs adaptables sur différentes marque de matériels.

21 des Baux - 43920 PUY-SICHAUDOUIN
Tel : (33) 04 73 80 33 22 - Fax : (33) 04 73 31 01 7
Web : www.forges-gorge.fr - E-mail : info@forges-gorge.fr

ALLIANCE
www.alliance.com

Une Gamme Complète à la Hauteur de vos Exigences !

ARMARAD
Nouvelle Gamme de Pneumatiques "Radial Tracteur"

MODERNE - EFFICACE - ECONOMIQUE

Série 85/80
A842

Série 70
A845

SOCAH
SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES
www.socah.fr

NORD Tel : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 - SUD Tel : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27
Documentation sur simple demande

Le printemps des ensileuses : à l'occasion du T4i, l'efficience est de mise

L'ensileuse est un produit toujours plus pointu, à l'image de producteurs demandant une qualité de travail supérieure. Ainsi, les normes antipollution et la demande de débits supérieurs ne sont pas les seuls axes auxquels ont répondu dernièrement les constructeurs.

Pressés par les normes antipollution autant que par un marché mondial en hausse, les constructeurs d'ensileuses affichent un rythme de renouvellement des gammes plutôt soutenu. Alors que les premières ont largement accru les technologies moteur embarquées, ils offrent désormais des dispositifs de régulation de la puissance. Le développement de l'éclateur à disques, indispensable pour traiter des volumes de fourrages en hausse, est aussi l'un des marqueurs des dernières générations. Mais en attendant des ensileuses de très forte capacité, actuellement en cours de développement, tous poursuivent la fiabilisation de leur offre et la proposition de dispositifs visant à améliorer la qualité des produits qui rejoindront le silo.

Claas : la maturité pour les Jaguar 900 « Efficient Power »

La dernière mise à jour chez Claas remonte à l'automne dernier, avec la présentation d'une gamme de Jaguar 930 à 980 badgées « Dynamic Power » (voir EDT n° 67). Ainsi, la double motorisation disparaît sur les modèles les puissants, au profit de la gestion dynamique de la puissance moteur (selon 10 niveaux, avec différentes

courbes proposées). Dotée du rotor à couteaux cuillères, cette gamme pourra aussi adopter l'IntelliFill, automatisme de remplissage des remorques. Le constructeur préconise les équipements frontaux les plus larges pour assurer un compromis débit/consommation optimal. Notons qu'aux côtés de ces Jaguar « Dynamic Power » de la série 900, sont toujours proposés les modèles 830 à 900 de la série 800.

Fendt : la Katana prête pour la grande série

Deux ans après la sortie, des chaînes d'Hohenmölsen, de deux premières préséries de l'ensileuse Katana 65, le 100^{ème} exemplaire a été assemblé le 2 mai dernier sur la ligne de production de cette usine récemment achetée par le groupe Agco. Sur le marché français, plus d'une dizaine de machines ont, en effet, déjà trouvé acquéreur. La plupart d'entre elles ont évolué à l'herbe au cours de ce printemps, dont certaines au cours d'une campagne de démonstrations.

Entre-temps, l'ensileuse Fendt aura subi plusieurs modifications, dont deux notables à l'arrière de la machine : le profil du capot a évolué pour optimiser le refroidissement, alors que les



Claas avait fait évoluer ses Jaguar en 2012, les dotant d'un dispositif de variation de la puissance délivrée par le moteur selon plusieurs niveaux : le Dynamic Power.

deux sorties d'échappement sont supprimées au profit d'une sortie unique. « Cette dernière évitera les retours de fumées », précise Mathieu Pugin, responsable produit.

Suite aux retours de démonstration, des petits points de détail ont aussi pu évoluer », poursuit-il. Au cours des démonstrations, le spécialiste du constructeur aura



La 100^{ème} Katana est sortie des chaînes de production début mai. Une dizaine d'exemplaires ont déjà trouvé preneur en France.



Au cours de la campagne de démonstrations, les entrepreneurs ont noté les bonnes performances de la Katana en termes de confort et consommations de carburant.

noté que les entrepreneurs saluaient la qualité de coupe, le confort et les consommations de carburant.

John Deere : la série 7080 répond aux dernières exigences

Chez John Deere, la série 7080 répond à la norme Tier 4 interim, et offre un choix élargi de modèles de 380 à 812 ch. D'une manière générale, cette série 7080 intègre les dernières technologies du constructeur : variation instantanée de la longueur de coupe Ivloc, éclateur à disques KernelStar, et transmission ProDrive de série pour le modèle 7780. Un modèle intermédiaire (7280) vient se positionner dans le bas de la gamme pour répondre à toutes les demandes. Le constructeur emploie les moteurs Powertech

Plus de 380 à 625 ch pour les six premiers modèles (7180 à 7780). Le moteur Cummins QSK de 19 litres est préféré pour le haut de gamme 7980 qui développe 812 ch, et n'est donc pas soumis aux dernières normes antipollution. Il emploie alors une technologie simple (4VCR et injection électronique uniquement), contrairement aux ensileuses de taille inférieure qui emploient turbo à géométrie variable (TGV), recirculation externe des gaz d'échappement (EGR), catalyseur d'oxydation diesel (DOC) et filtre à particules (FAP) pour répondre à l'étape Stage IIIB. Simultanément, un visco-coupleur ajuste la vitesse du ventilateur pour limiter la puissance absorbée par le système de refroidissement.

Les deux premiers modèles de la gamme, 7180 et



La série 7080 compte un nouveau modèle. Elle adopte des dispositifs qui seront particulièrement valorisés à l'ensilage de maïs : variation de la longueur de coupe, éclateur à disques...

7280, bénéficieront d'une nouvelle transmission à cinq vitesses. Basée sur le module mécanique de la transmission IvLoc, celle-ci permet désormais au conducteur de faire varier la longueur de coupe depuis la cabine. Si cette variation ne s'effectue pas en continu, la transmission étant dépourvue du module hydrostatique caractéristique de la Ivloc, elle fournit tout de même au conducteur un confort de travail accru.

En cabine, l'affichage du taux de charge sur la console d'angle (près du régime moteur) fournira une piste pour optimiser le fonctionnement de la machine. Notons que la série 7080 adopte un automatisme de gestion du régime moteur en fourrière. Enfin, l'HarvestLab délivre désormais les caractéristiques alimentaires du fourrage telles que protéines et fibres (ADF et NDF) ; « John Deere souhaite apporter de la valeur ajoutée aux utilisateurs. Au maïs, ces informations s'ajouteront donc à l'adaptation de la longueur de coupe en fonction du taux de matière sèche », relève Maxime Legros, responsable produit ensileuses pour le constructeur. On notera pour conclure que la volonté de fiabiliser au maximum les ensileuses John Deere s'est traduite par un nouveau disposi-

tif de rotation de la goulotte : la vis sans fin laisse sa place à un boîtier à engrenages.

Krone : une édition 2013 pour la Big X 600

Disponible à partir du 1^{er} septembre prochain, la Krone Big X 600 « Édition 2013 » célèbre la production de 1 000 ensileuses depuis 2003. Ce modèle de 600 ch (norme ECE R120) constitue une déclinaison basse des modèles 700 à 1100 motorisés par Man. Il adopte ainsi le bloc V8 (775 ch maxi) déjà monté sur le modèle 700, mais ne retient dans ce cas qu'une seule courbe de puissance.

Notons que les dernières ensileuses Big X de Krone ont également subi plusieurs évolutions. « La plus grosse évolution concerne la déclinaison, sur le modèle 700, d'un dispositif déjà présent depuis deux ans sur les modèles 850 et 1100, remarque Julien Claudon, spécialiste pour le constructeur. En lui adaptant la transmission Bosh Rexroth des plus grosses, Krone propose sur la Big X 700 trois niveaux de gestion du patinage : maïs, herbe et déconnecté. » Le dispositif n'accepte alors aucun patinage dans l'herbe pour préserver la qualité de coupe, quand au maïs, un léger patinage laisse le temps



La Big X 600 « Édition 2013 » reprend le bloc Man V8 de 16,16 litres de cylindrée, issu du modèle 700. Elle s'en distingue par une unique courbe de puissance, délivrant alors 600 ch.

à la machine « de se lancer ». Les dernières Big X reçoivent, en option, le capteur proche infrarouge (NIR) pour adapter automatiquement la longueur de coupe au taux de matière sèche de la récolte, alors que le débit de la pompe d'additif peut être adapté au tonnage ou volume récolté, étant couplé à ce dispositif « CropControl ».

Rappelons que Krone avait, à l'automne dernier, ajouté à son offre de cueilleurs un modèle 8 rangs à triple repliage caractérisé par sa visibilité accrue. Le constructeur avait par ailleurs annoncé la compatibilité de ses ensileuses avec les dispositifs de guidage de quatre principaux fournisseurs.

New Holland : nouveau pick-up et motorisation Tier 4i pour la FR

À l'occasion du passage à la norme Tier 4 interim, New Holland rajoute la gamme FR composée de cinq modèles dont la dénomination laisse apparaître la puissance maximale, de 450 à 824 ch. Le constructeur emploie la technologie SCR Ecoblue, notamment sur les modèles FR 450 et FR 500 qui développent désormais 449 et 520 ch. La FR de nouvelle génération se distingue aussi par une nouvelle chambre d'alimentation : rouleaux renforcés et élargissement progressif du



La dernière génération d'ensileuses FR adoptera les nouveaux pick-up 300 FP, garantissant un flux de matière plus régulier.

flux de récolte entre l'entrée et le rotor, alors que le nouveau fond de rotor permet un meilleur transfert de la récolte vers l'éclateur. Notons que le réglage du contre-couteau a été fiabilisé, et que le passage du maïs à l'herbe a été facilité grâce à une nouvelle valve hydraulique AutoFloat.

Les dernières FR se distinguent, par ailleurs, par la goulotte noire, l'accès facilité vers la cabine, des points d'entretien regroupés ou un réservoir d'additif. Elles adoptent l'écran tactile IntelliView IV, les dispositifs Variflow (positionnements herbe ou maïs pour la soufflerie, afin d'économiser la puissance absorbée durant

le transfert de la récolte vers la goulotte), HydroLoc (transmission hydrostatique des outils frontaux, permettant le réglage en continu de la longueur de coupe) et l'automatisme de remplissage des remorques par caméra 3D, IntelliFill, qui utilise la technologie infrarouge pour une détection même de nuit. La cartographie de rendement analysée à l'aide du logiciel New Holland PLM permettra à l'entrepreneur de fournir un rapport détaillé à sa clientèle.

Simultanément, New Holland a revu son offre de pick-up. Disponible en deux largeurs de travail (3 et 3,80 m), le nouveau 300 FP a été conçu pour fournir un

flux de matière plus uniforme à l'ensileuse. Le pare-vent réglable depuis la cabine participe, autant que les doigts escamotables, à atteindre cet objectif. Le constructeur a aussi accru la vitesse de ramassage par l'ajout d'une barre porte-dents (soit 5 désormais), des dents qui sont, par ailleurs, renforcées. La correction latérale et verticale de hauteur est gérée depuis la cabine, une large roue crantée s'assurant sur le 300FP du maintien de la hauteur idéale dans les parcelles humides. Notons enfin que le quick-coupler facilite l'attelage de cet outil.

G. Le Gonidec ■



Quitte
DISTRIBUTION
Depuis 1947



FALCON
30 modèles de débroussailluses de 3m20 à 8m80 de portée horizontale, pour tous types de travaux.



RAPTOR
5 modèles de faucheuses d'accotements de 1m20 à 2m de largeur de coupe pour un montage arrière ou frontal.



Matériels et services
QUITTE DISTRIBUTION BOMFORD
Le meilleur choix pour l'entretien du paysage

Informations et documentations
Tél. 05 49 33 20 56 - e.calleau@quitte.com
www.quitte-distribution.com



Foire de Libramont

26/7 - 29/7/2013



TOTAL



Wallonie



Province de Luxembourg

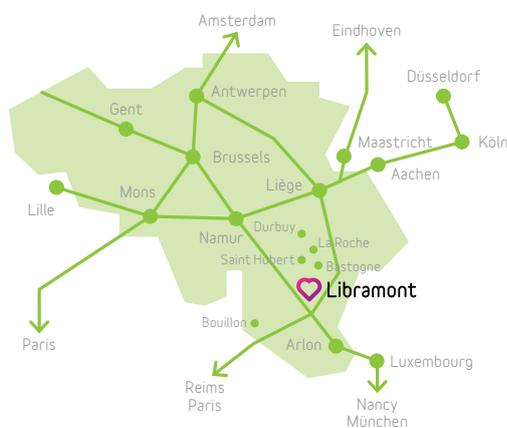


Info et programme :

www.foiredelibramont.com

Tél. + 32 (0) 61 23 04 04
info@foiredelibramont.com

au cœur de l'Ardenne



Metz - Libramont 155 km (1h30)
 Besançon - Libramont 418 km (4h30)
 Lille - Libramont 229 km (2h23)

Visiteur professionnel international,
 inscrivez-vous sur www.clubinternational.eu,
 code : edt2013, et bénéficiez de l'entrée gratuite.

Libramont

Nous sommes tous des enfants de la Terre

Laforge

Relevage avant pour les 9R

Collaborant étroitement avec John Deere, la société Laforge présente un relevage avant destiné aux tracteurs articulés de la série 9R. Affichant une capacité de levage de 6 400 kg, le JD1HD6/9R est parfaitement intégré et dispose en standard de la fonction PowerFold qui permet un escamotage total des bras sans intervention manuelle. Si le relevage avant est un équipement rarissime sur les tracteurs articulés, la société entend exploiter les capacités de ces gros tracteurs en y adaptant lame buldozer, décompacteur ou encore charue frontale.



Gangl

Système d'attelage ergonomique

Etape chronophage et risquée de notre profession, l'attelage des outils peut être simplifié au moyen de dispositifs automatisés. À côté du triangle Accord, connu depuis des décennies et très utilisé dans les pays anglo-saxons, s'ajoute aujourd'hui un dispositif autrichien permettant la connexion automatisée de la prise de force et des liaisons hydrauliques : le Gangl Docking System distribué en France par AMDS. Plusieurs exploitations françaises viennent ainsi de s'équiper après avoir testé les premiers prototypes depuis 2010. Montés à l'avant comme à l'arrière, les systèmes GDS comprennent un module d'attelage triangulaire et, selon la version, toutes les autres connexions importantes (mécanique, hydraulique, pdf). Les connexions hydrauliques se verrouillent durant l'attelage, alors qu'un bouton active ensuite le crochet de verrouillage et l'enclenchement de la prise de force. L'ensemble du processus nécessite moins de 10 secondes. Disponibles dans de nombreuses versions évolutives, les systèmes GDS 3 s'adaptent sur tous les tracteurs et la plupart des attelages.



■ Après 67 années d'activité, le constructeur britannique **JCB** a fêté récemment la sortie des chaînes de production de sa **1 000 000^{ème} machine**, devant plusieurs milliers d'employés. Un tiers de ces machines ont été produites au cours des six dernières années. La pelle JS 220, recouverte d'une teinte argentée pour l'occasion, a rejoint le hall du siège.



■ En constante croissance, les résultats **Horsch France** vont de pair avec la croissance des effectifs. La filiale vient ainsi de s'entourer de cinq nouveaux jeunes collaborateurs, dont deux ont effectué une partie de leurs études à l'étranger, dans des filiales du constructeur allemand. Le siège social de la Lucine (52) a agrandi ses bureaux simultanément, passant de 500 à 700 m². L'agrandissement concerne aussi le service Pièces, qui élargit ainsi ses capacités de stockage.

■ À la fin du mois de mars, le groupe **Kuhn** affichait un résultat en hausse de 4,2 % par rapport à 2012, avec près de 300 millions d'euros. La progression du carnet de commandes est comparable, et permet de présager d'un nouveau résultat record en 2013.

■ Au cours d'un événement baptisé « Que le challenge commence » Trelleborg a officialisé en compagnie de 15 constructeurs et d'un jury de 23 journalistes européens le lancement du « **Tractor of the Year 2014** ». Les lauréats du concours créé en 1998 seront connus à la fin du mois de Juin.

■ Pour échanger avec les agriculteurs adeptes des réseaux sociaux, Claas France lance sa page **Facebook.com/Claas-France**. Nouveautés, événements, échanges techniques, jeux concours ou encore album photo communautaire y seront bientôt présents. Selon l'entreprise centenaire, « *Toute question posée y trouve une réponse.* »



Kuhn

Le Striger pour chaque utilisation

Le strip-till conçu par Kuhn accède à un catalogue d'options élargi pour satisfaire aux différentes conditions de travail. Ainsi, et désormais de série, la sécurité non-stop hydraulique permettra un réglage de l'effort à la pointe. Sur prairies ou cultures dérobées, un disque ouvreur ondulé (destiné à la découpe du système racinaire) précédera la dent, elle-même entourée de disques déflecteurs crénelés plus agressifs dans ces conditions. Pour l'implantation de colza ou betteraves, une pointe fine est proposée afin de créer une bande de faible largeur. Ces mêmes cultures pourront par ailleurs bénéficier de l'action des roues de rappui à bandage caoutchouc large,



qui s'ajoutent désormais aux roues squelettes. Enfin, le Striger pourra embarquer 520 litres de fertilisation minérale dans deux trémies couplées aux doseurs à cannelures, mais aussi positionner des effluents liquides grâce à un support de tête de distribution et des tubes de descente proposés par Kuhn. Le strip-till Striger est proposé avec des châssis de 3 à 6 m, dotés 4 à 12 éléments.




Une équipe de professionnels pour répondre à vos besoins

<p>Matériels Occasions Toutes Marques Plus de 300 matériels en parc</p> <p>Contact : Jean-Luc WALLE Tel : 03 21 26 08 55 Mail : jl.walle@patoux.fr</p>	<p>Pièces Neuves & Occasions Tracteurs et MB New Holland - Ford et JD</p> <p>Contact : Jean-Michel CATOIR Tel : 03 21 26 08 55 Mail : pieces.occasion@patoux.fr</p>
--	---

www.patoux.fr Envois Quotidiens France & Étranger

Agrisem

Semis simplifié et engrais localisé pour le 3022

D'une largeur de 3 mètres, le nouveau Disc-O-Sem du constructeur Agrisem retient deux rangées de disques indépendants de 560 et 510 mm de diamètre, pour associer dégageage et affinement du lit de semence. Leur disposition brevetée s'ajoute aux caractéristiques connues : sécurité 3D et moyeux étanches sans entretien. Ce module est suivi par un rouleau à pneus et une herse de nivellement, avant la ligne de semis composée d'éléments à doubles disques réglables. Espacés de 15 cm, ils bénéficient d'un doigt en polymère jouant le rôle d'anti-rebond,



et d'une roue de plombage. Capable de semer sur tous types de surfaces entre 8 et 12 km/h, le Disco-O-Sem 3022 bénéficie de réglages centralisés. Sa trémie de 2 200 litres peut être compartimentée, tirant parti de la double distribution inox (0,3 à 600 kg/ha) pour placer une fertilisation au niveau du module de travail du sol. Cette même trémie adopte aussi un attelage normalisé pour être exploitée à l'avant d'un tracteur. Notons que les distributions sont animées électriquement.

IronPlanet

13 ans après la première vente aux enchères

Basée à Dublin en Irlande, la société IronPlanet s'est spécialisée dans la vente aux enchères d'équipements professionnels. Elle se démarque de ses principaux concurrents grâce aux rapports détaillés rédigés par des spécialistes, et qui permettent d'enchérir à distance en pleine connaissance de cause. Alors que la première vente avait réuni 1 vendeur

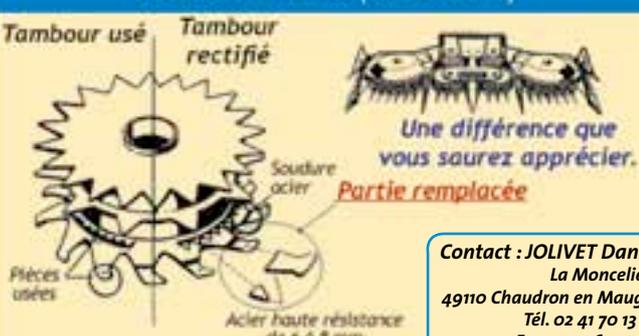
**GAGNER DU TEMPS,
AMÉLIORER LA CONSERVATION**



SilotitePro®. Une efficacité maximale

WWW.SILOTITEPRO.COM

**RECONDITIONNEMENT DE TAMBOURS D'ALIMENTATION
POUR BEC KEMPER (TOUTES SERIES)**



Une différence que vous saurez apprécier.

Partie remplacée

Acier haute résistance de 6 à 8 mm

Contact : JOLIVET Daniel
La Moncelière
49110 Chaudron en Mauges
Tél. 02 41 70 13 70
Fax 02 41 63 95 90
Port. 06 71 59 07 51

site web : www.daniel-jolivet.com

et 32 enchérisseurs pour 22 machines en vente, la dernière a réuni 1 900 enchérisseurs de 44 pays et 200 vendeurs autour de 953 machines (matériel de travaux publics, matériel agricole, ou encore poids lourds). Depuis 2000, les ventes ont rassemblé 900 000 utilisateurs dans le monde, pour un chiffre d'affaires qui atteint au total 3 milliards d'euros. IronPlanet organise une vente mensuelle en Europe.

Fendt

Le service de location 20 ans après



Depuis 1993, Fendt propose aux professionnels agricoles un service de location. S'il visait dans un premier temps à diffuser plus largement la technologie Fendt par un « essai payant », ce service a vu le jour dans un contexte incertain, avec les balbutiements de la première Pac. Le service constitue, aujourd'hui, une activité à part entière, avec une centaine de tracteurs de 70 à 390 ch qui ont effectué 45 000 heures en 2012 (plus de 400 contrats, majoritairement à la carte). Des packs de service intègrent, hormis l'assurance tous risques, les mises à disposition, la gestion des intempéries, les interventions au champ pour pallier les difficultés techniques ou encore les équipements spécifiques (poste-inversé, PDF frontale...). Les offres sont définies autour de deux principaux critères - période d'utilisation et nombre d'heures effectuées - mais des demandes spéciales peuvent être traitées sous une demi-journée.

Sparex

Investissements dans la pièce de rechange

Basée dans le Finistère, Sparex France est une filiale de Sparex Group (UK) qui emploie plus de 4 000 personnes dans le monde. Ses nouveaux investissements en Allemagne dans un entrepôt de 50 000 références / pièces avec livraison J+1 permettront d'appuyer le marché français : alors que l'entre-

prise était jusqu'alors connue sur le libre-service, il permettra de développer la pièce de rechange.

Claas

Des pièces d'origine pour les anciens

Claas a créé une ligne de pièces de rechange spécialement consacrée aux tracteurs d'anciennes générations (1961 à 2005). Avec Silver Line, le constructeur mise sur le « 100 % d'origine » quand plusieurs concurrents privilégient l'adaptable, et se targue ainsi de maintenir la fabrication en France et Europe. Il annonce une réduction de prix de 20 % sur 300 références, « sans compromis sur la qualité (...) Ce sont souvent les mêmes entreprises qui fabriquaient ces pièces à l'époque », note son responsable. Le service nouvellement proposé répondra ainsi aux attentes des possesseurs de quelque 800 000 tracteurs Renault des séries 51, gammes T, Ares... Claas affiche aussi la volonté de resserrer les liens avec son réseau d'agents par ce biais.



Same Deutz-Fahr

Premières machines Grégoire en Chine

Le fabricant de machines à vendanger, machines à olives et pulvérisateurs Grégoire a été racheté par Same Deutz-Fahr à l'automne 2011. Le groupe italien, qui avait alors transféré son siège français à Châteaubernard en Charente, récolte aujourd'hui les premiers fruits de cette acquisition sur le marché chinois, avec la vente d'une machine à vendanger G7 et de deux pulvérisateurs Powerflow (VTE et VTD) à une structure exploitant plus de 20 000 hectares de vignes. Patrick Verheecke, PDG de Grégoire et Same Deutz-Fahr France se félicite de ce premier succès, espérant qu'il sera « le premier d'une longue liste (...) sur cet important marché ».





ZI DE LAVALLOT • BP21 • 29490 GUIPAVAS - FRANCE
Tél. : 02 98 344 100 • info@pichonindustries.com

PICHONINDUSTRIES.fr

TONNES GALVANISÉES
CAPACITÉS : 2600 À 30000 L



EPANDEURS GALVANISÉS
CAPACITÉS : DE 8 À 24 M²



VOTRE SPECIALISTE DES SOLUTIONS D'ÉPANDAGE ET DE MANUTENTION

Juillet 2013

26-29 : FOIRE DE LIBRAMONT

en Belgique, suivie des démonstrations forestières les 30 et 31 juillet. 200 000 visiteurs et 1 500 exposants pour cette foire agricole, forestière et agroalimentaire en plein air, sur un site de 300 000 m².

www.foiredelibramont.be



elle présentera 100 démonstrations en plein champ et 120 conférences animées par des experts européens. Pour 2013, 245 exposants et 13 000 visiteurs sont attendus au lycée agricole le Valentin.

www.tech-n-bio.com

18-20 : SALON B&TP à Viabon (28). Pour les professionnels du bâtiment, des travaux publics, des mines et des carrières. 200 000 m² en extérieur, possibilité d'essayer les matériels et voir les démonstrations des fournisseurs.

www.salonbettp.com

Août 2013

30-9 septembre : EQUIP'AGRO au Capitole de Châlons-en-Champagne (51). Le salon de l'agroéquipement, au cœur de la foire de Châlons, 180 exposants sur 50 000 m². Equip'Agro a vu le jour avec la création du pôle de compétitivité industrie et agro-ressources Champagne-Ardenne-Picardie. Cette année, le concours « Châlons d'or Innovation-Sécurité » est mis en place pour valoriser les innovations et la sécurité dans le domaine du machinisme agricole. Ce concours est ouvert aux constructeurs, importateurs, revendeurs, marchands réparateurs et entreprises travaillant dans les secteurs agricoles, viticoles, forestiers ou espaces verts pour présenter des réalisations, des actions améliorant la sécurité et les conditions de travail. Le jury, présidé par Christian Lemery (président EDT Champagne-Ardenne), visitera les stands des exposants nominés. Les récompenses seront remises le lundi 2 septembre.

www.foiredechalons.com

25-26 : SALONVERT SUD EST à Romans-sur-Isère (26). Ce salon s'adresse à tous les professionnels de l'espace vert et du paysage. 350 marques de matériel présentes.

www.salonvert.com

Octobre 2013

3-5 : SOMMET DE L'ÉLEVAGE

à Clermont-Ferrand (63), Grande Halle d'Auvergne. Au menu de la 22^{ème} édition du rendez-vous européen des professionnels de l'élevage : 2 000 animaux, deux concours nationaux de races bovines, près de 1 250 exposants commerciaux et 80 000 visiteurs attendus dont plus de 3 000 internationaux. Sans oublier des rendez-vous d'affaires, des colloques et conférences, des animations professionnelles, un concours de l'innovation. Le salon affiche aujourd'hui une surface commerciale de 170 000 m² d'exposition. Matériel d'élevage, alimentation animale, produits vétérinaires, équipements pour le lait, machinisme agricole, nouvelles énergies... le Sommet est une offre complète de toutes les filières de l'agriculture et de l'élevage.

www.sommet-elevage.fr



Septembre 2013

4-5 : INNOV-AGRI GRAND SUD-OUEST à Ondes (31), près de Toulouse. Ce sont plus de 200 exposants et 35 000 visiteurs qui sont attendus sur les 72 hectares dédiés à l'événement pour fêter les 10 ans du salon.

<http://iagso.innovagri.com>



10-13 : SPACE à Rennes (35), le salon international de l'élevage, avec 1 300 exposants et plus de 109 000 visiteurs. Au programme : des conférences, les Innov'Space, la plate-forme recherche et développement. Le salon aura lieu dans un contexte difficile pour les productions animales en France, que ce soit en aviculture, en lait ou en porcs. La Plateforme sera organisée en 3 pôles, dont un sur la valorisation des déjections qui portera sur le matériel d'épandage, dont la certification est en cours. Les points clés de cette certification et son impact technique seront au cœur de cet espace.

Le programme : des conférences, les Innov'Space, la plate-forme recherche et développement. Le salon aura lieu dans un contexte difficile pour les productions animales en France, que ce soit en aviculture, en lait ou en porcs. La Plateforme sera organisée en 3 pôles, dont un sur la valorisation des déjections qui portera sur le matériel d'épandage, dont la certification est en cours. Les points clés de cette certification et son impact technique seront au cœur de cet espace.

Les points clés de cette certification et son impact technique seront au cœur de cet espace.

www.space.fr

18-19 : TECH&BIO à Bourg-les-Valence (26). Le salon de démonstrations des techniques bio et alternatives. Cette 4^{ème} édition sera placée sous le signe de la performance durable,

Novembre 2013

26-28 : SITEVI au Parc des expositions à Montpellier (34). Salon international pour les filières vigne-vin, fruits-légumes et oléiculture.

www.sitevi.com

Décembre 2013

4-5 : SALON DES ETA

au Parc des expositions de Laval St-Berthevin (53). L'unique salon d'affaires exclusivement réservé aux entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux ainsi que leurs équipes. Les entrepreneurs rencontreront l'ensemble des fournisseurs du marché de façon privilégiée et pourront prendre en main certains matériels sur les espaces dédiés. Les exposants et les espaces d'essais et de démonstrations sont tous situés le long d'une allée unique circulaire.

www.saloneta.com





100%
de maîtrise du parc

0 €
la première année*

~50%
de marche à
vide en moins

2 fois
plus de
réactivité de la
part de votre
concessionnaire

* Nous vous offrons les composants « JDLink », ainsi qu'un abonnement d'1 an à « JDLink Ultimate », pour tout achat d'un nouveau tracteur série 7R/8R/9R, d'une moissonneuse-batteuse S/T/W660 ou d'une ensileuse automotrice Série 7080.

« JDLink » : une solution réellement gagnante

Exploitant une technologie télématique avancée et un système de positionnement par satellite de précision, « JDLink » vous offre des informations essentielles en temps réel, vous permettant à vous-même et à votre concessionnaire de localiser vos machines, surveiller leurs performances et diagnostiquer le moindre problème à distance. Vous maximisez ainsi votre efficacité, réduisez vos coûts, prévenez les vols et maîtrisez vos calendriers de maintenance. Contactez-nous dès aujourd'hui pour en savoir plus sur « JDLink ».



JOHN DEERE

Salon des ETA. Vitaminez vos affaires!

Le Salon des ETA est l'unique salon d'affaires exclusivement dédié aux entrepreneurs de travaux agricoles et leur équipe.

Sur 30 000 m², les dirigeants des 200 marques exposantes vous présenteront leurs produits et matériels. De quoi faire le tour de tous vos besoins et vitaminiser vos affaires.

www.saloneta.com

Salon **ETA**
des
Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers



Mercredi 4 et jeudi 5 décembre 2013 au Parc des Expositions de Laval (53).